

Association Lozère Histoire et Généalogie

Sainte-Colombe-de-Montauroux Me Jean Macary 3 E 5881 du 01/01/1663 au 23/11/1665, 3 E 5882 du 14/01/1666 au 26/12/1668. Il y a une rubrique à la fin de chaque année. Relevé par Roger Duranté.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/162	1667/10/04	Quittance	Grandrieu (Espinousette), Ste-Colombe (la Brugeyre)	AMBLARD Jean et Mathieu, PONTIER François	François PONTIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), a reçu de Jean et Mathieu AMBLARD, d'Espinousette (Grandrieu), 16 livres sur la somme arrêtée au contrat passé entre eux devant feu Me MACARY.
3 E 5881 Me Macary/204	1665/10/12	Quittance	Grandrieu (Espinousette), Ste-Colombe (la Brugeyre)	AMBLARD Jean, AMBLARD Mathieu, PONTIER François	François PONTIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Jean et Mathieu AMBLARD, père et fils, d'Espinousette (Grandrieu), 16 livres sur la somme arrêtée au contrat passé entre eux devant feu Me MACARY sur les droits de légitime dudit PONTIER.
3 E 5881 Me Macary/141	1664/10/05	Quittance	Grandrieu (Espinousette), Saint-Bonnet (Tresbos)	AMBLARD Jean, COSTE Antoine	Antoine COSTE, praticien, de Tresbos (Saint-Bonnet), a consenti divers arrentements de dîme à la gerbe du terroir d'Espinousette (Grandrieu), à Jean AMBLARD, d'Espinousette, pour un prix que ledit AMBLARD devait payer, partie, audit COSTE, partie, à Vidal CHARLES, chirurgien, du Chambon. Coste, dûment payé, en donne quittance ce jour à AMBLARD.
3 E 5881 Me Macary/066	1663/10/20	Quittance	Grandrieu (Espinousette), Ste-Colombe (la Brugeyre)	AMBLARD Mathieu, PONTIER François	François PONTIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Mathieu AMBLARD, d'Espinousette (Grandrieu), 8 livres sur la somme arrêtée au contrat passé entre ledit PONTIER, d'une part, Jean et Mathieu AMBLARD, père et fils, d'autre part, sur les droits de légitime dudit PONTIER (acte reçu par feu Me MACARY).
3 E 5881 Me Macary/113	1664/05/22	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre), Grandrieu (Espinousette)	AMBLARD Mathieu, PONTIER François	François PONTIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), père et administrateur des biens de Jeanne PONTIER, reçoit de Mathieu AMBLARD, d'Espinousette (Grandrieu), donataire de Marguerite PONTIER, sa mère, icelle héritière de feu Jeanne PONTIER, sa soeur, par testament reçu par feu Me MACARY le 11/01/1656, 15 livres léguées par la testatrice à ladite Jeanne, fille dudit François.
3 E 5882 Me Macary/161	1667/09/30	Arrentement	Grandrieu (Espinousette), Florensac)	AMBLARD Vidal, BONHOMME Guillaume	Note marginale du 13/05/1668 qui annule cet arrentement avant terme. Guillaume BONHOMME, de Florensac (Grandrieu), a donné en location pour 2 ans à Vidal AMBLARD, d'Espinousette (ibidem), une maison avec jardin. Conditions du bail.
3 E 5881 Me Macary/147	1664/10/20	Quittance	Laval-Atger (Montgros), Grandrieu (Florensac)	ASSENAT Jean	Jean ASSENAT, de Florensac (Grandrieu), reçoit de Jean ASSENAT, son frère aîné, de Montgros (Laval-Atger), 104 livres sur ses droits de légitime paternels et maternels.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/111	1667/02/14	Testament	Laval-Atger (Montgros)	ASSENAT Jean	Jean ASSENAT, de Montgros (Laval-Atger), malade, dicte son testament. Veut être enterré au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue à Vincent, Claude et autre Claude ASSENAT, ses fils, 400 livres à chacun ; à Catherine, Vidale et autre Catherine ASSENAT, ses filles, 600 livres, 4 brebis de port, une vache, 2 robes, 2 setiers de seigle, 2 draps, 1 couverture. Dispositions pour l'entretien des enfants jusqu'à leur mariage. A Claude ASSENAT, son autre fille, femme de Jean COMTE, outre la dot faite à son mariage, 5 sols. Héritière universelle, Jeanne VINCENS, sa femme, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera. Dispositions en faveur de sa femme, longuement détaillées. Parmi les témoins, un Jean ASSENAT, de Florensac (Grandrieu). Le testament est suivi d'un inventaire des biens du testateur (6 pages).
3 E 5882 Me Macary/124	1667/02/14	Quittance	Laval-Atger (Montgros), Grandrieu (Florensac)	ASSENAT Jean et autre Jean	Jean ASSENAT, de Florensac (Grandrieu), reçoit de Jean ASSENAT, son frère aîné, de Montgros (Laval-Atger), 19 livres sur ses droits de légitime paternels et maternels.
3 E 5882 Me Macary/178	1668/04/03	Arrentement	Ste-Colombe (la Rouvière)	ASSENAT Mathieu, CHABALIER Jean	Mathieu ASSENAT, Me charpentier, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), a donné en location à Jean CHABALIER jeune [écrit "CHEBALIER"], dudit lieu, la métairie qu'il a audit terroir au nom de sa femme. Conditions du bail très détaillées. Note marginale du 03/09/1670 qui annule cet arrentement avant terme.
3 E 5881 Me Macary/179	1665/05/29	Echanges	Grandrieu (Florensac)	AVENTURIER André, CLEMENS Antoine	André AVENTURIER et Antoine CLEMENS, fils de feu Jean CLEMENS, de Florensac (Grandrieu), ont procédé à des échanges de terre (confronts). Une somme de 9 livres compense la différence de valeur.
3 E 5881 Me Macary/110	1664/05/10	Echanges	Grandrieu (Florensac)	AVENTURIER André, DELAROCHE Jean	Procèdent à un échange de terres sises au terroir de Florensac (confronts). AVENTURIER donne une terre de plus grande valeur que celle de DELAROCHE ; il lui fait néanmoins grâce de la différence de prix sous la forme d'une donation.
3 E 5882 Me Macary/99	1667/01/26	Arrentement	Grandrieu (Florensac)	AVENTURIER André, MARRON Jean	Jean MARRON, de Florensac (Grandrieu), a arrenté pour 4 ans à André AVENTURIER, dudit lieu, la métairie (confronts) qu'il a audit terroir au nom de sa femme. Conditions du bail.
3 E 5881 Me Macary/055	1663/10/02	Quittance	Laval-Atger (Montgros), La Panouse (le Vietgy)	AVENTURIER Guérin, AMOUROUX Guillaume	Guillaume AMOUROUX, natif du Vietgy (la Panouse), était créancier de Guérin AVENTURIER, de Montgros (Laval) et avait été remboursé mais ayant perdu l'original de l'obligation, il n'avait pas pu le lui remettre après effacement de la dette. C'est pourquoi ce jour il atteste devant notaire avoir été dûment payé.
3 E 5881 Me Macary/057	1663/09/08	Titre clérical	Ste-Colombe (la Rouvière)	BATIFOLIER Etienne, BATIFOLIER Guillaume	Etienne BATIFOLIER, de la Rouvière (Sainte-Colombe-de-Montauroux), s'engage à verser une pension annuelle de 100 livres à son fils, Guillaume BATIFOLIER, qui a fait de longues études, vient d'atteindre l'âge de 23 ans, et veut entrer dans les ordres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/181	1668/04/12	Quittance	St-Symphorien (la Vilatte), Ste-Colombe (la Rouvière)	BATIFOLIER Guillaume, BRUNEL Mathieu	Mathieu BRUNEL, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), tant en son nom qu'en nom de Guillaume BRUNEL, son frère, dudit lieu, a reçu de messire Guillaume BATIFOLIER, prêtre et curé de la Vilatte [St-Symphorien], paiement d'une obligation consentie le 13/05/1666 devant Me MACARY.
3 E 5881 Me Macary/062	1663/10/16	Arrentement	Ste-Colombe (la Brugeyre), Grandrieu (Espinousette)	BATIFOLIER Jean, GOUPIL Pierre	Pierre GOUPIL, de la Brugeyre, comme administrateur de la personne et des biens de Jean GOUPIL, son fils, a donné en location pour 5 ans à Jean BATIFOLIER, d'Espinousette (Grandrieu), la métairie appartenant à son fils au terroir d'Espinousette. Voir conditions de l'arrentement.
3 E 5882 Me Macary/54	1666/05/30	Reconnaissance	Grandrieu (Espinousette)	BATIFOLIER Jean, JAFFUER Guillaume	Guillaume JAFFUER, mari de Jeanne MOULIN, d'Espinousette (Grandrieu), reçoit de Jean BATIFOLIER, dudit lieu, son beau-frère, 60 livres et une robe sur la dot constituée à ladite MOULIN par Isabeau MEYRAND, sa mère, et ledit BATIFOLIER, lors de son CM du 23/09/1663 devant Me Jean MACARY.
3 E 5882 Me Macary/195	1668/06/03	Reconnaissance	Grandrieu (Espinousette)	BATIFOLIER Jean, JAFFUER Guillaume	Guillaume JAFFUER, Me tailleur, d'Espinousette (Grandrieu), comme mari de Jeanne MOULIN, a reçu de Jean BATIFOLIER, son beau-frère, dudit lieu, 30 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean MACARY.
3 E 5881 Me Macary/077	1663/10/27	Reconnaissance	Grandrieu (Espinousette), Auroux (les Salles)	BATIFOLIER Jean, LAPORTE Pierre	Pierre LAPORTE, père de Vidal LAPORTE, ce dernier comme mari de Catherine MOULIN, des Salles (Auroux), reçoit de Jean BATIFOLIER, beau-frère de ladite MOULIN, d'Espinousette (Grandrieu), 80 livres sur la dot constituée au CM dudit Vidal avec ladite Catherine. Acte reçu par feu Me MACARY. Parmi les témoins, Mathieu JOUVE, des Salles.
3 E 5882 Me Macary/63	1666/09/03	Quittance	Grandrieu (Espinousette), Villeneuve-lès-Avignon-30	BATIFOLIER Jean, MOULIN Jean	Jean MOULIN, cordonnier, de Villeneuve-les-Avignon-30, reçoit de Jean BATIFOLIER, son beau-frère, d'Espinousette (Grandrieu), 60 livres pour ses droits de légitime à lui constitués par feu Isabeau MEYRAND, sa mère.
3 E 5882 Me Macary/40	1666/04/24	Quittance	Chaudeyrac (Cheylard-l'Evêque), Rocles (les Palheyres)	BECAMEIL François, VIALA Pierre	Pierre VIALA, des Palheyres (Rocles), fils et héritier de feu Jean VIALA, dudit lieu, reçoit de François BECAMEIL, fils et héritier de feu Philippe BECAMEIL, lui-même héritier de feu Jeanne COLOMB, sa mère, aïeule dudit François, du Cheylard-l'Evêque (Chaudeyrac), 7 livres 10 sols pour sa part du legs fait à Vidale BECAMEIL, mère dudit VIALA, par ladite Jeanne COLOMB. [le clerc écrit une fois "Colombe JEANNE" puis "Jeanne COLOMBE"]
3 E 5882 Me Macary/200	1668/07/15	Quittance	Auroux, Blavignac (Chassagnes)	BEDOS Antoine, THEROND Pierre, TUFFERY Etienne, JARRIJOU Mathieu	Etienne TUFFERY et Mathieu JARRIJOU, maçons, de Chassagnes (Blavignac), ont reçu d'Antoine BEDOS, mulatier, sur les deniers propres de Pierre THEROND, beau-fils de ce dernier, d'Auroux, 60 livres pour un prix-fait verbal pour une voute.
3 E 5881 Me Macary/020	1663/02/02	Vente	Grandrieu (Florensac)	BOISSET Claude, ASSENAT Jean	Jean ASSENAT, de Florensac (Grandrieu), reconnaît devoir à Claude BOISSET, maréchal, de Florensac, 45 livres qu'il lui a prêtées pour pouvoir payer la légitime de Jean VINCENS, son oncle, de Florensac. Remboursement sur 6 ans avec hypothèque d'un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/105	1664/03/09	Rémission	Saint-Christophe 43, Ste-Colombe (le Monteil)	BOISSET Jean, TRINTIGNAC Isabeau, TREMOLET Marguerite	Marguerite TREMOLET, veuve de Pierre COULOMB, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), a une part dans la succession aux biens de feu messire Pierre TRINTIGNAC, prêtre et curé de Saint-Christophe-43, son oncle maternel, décédé ab intestat. En outre, elle doit 10 livres à Isabeau TRINTIGNAC, femme de Jean BOISSET, sa cousine, des Angles (Saint-Christophe). Trop pauvre pour pouvoir récupérer ses droits, elle les cède à ladite TRINTIGNAC, représentée ici par son mari.
3 E 5881 Me Macary/104	1664/02/25	Quittance	Ste-Colombe (le Veymen), Grandrieu (Florensac)	BONHOMME Dimanche, DELAROCHE Jean	Jean DELAROCHE, de Florensac (Grandrieu), reçoit de Dimanche BONHOMME, du Veymen (Ste-Colombe-de-Montauroux), 95 livres pour reste et entier paiement de la somme de 500 livres contenue au contrat de transaction passé entre eux devant feu Me MACARY le 30/06/1652
3 E 5882 Me Macary/152	1667/07/17	Achat	Ste-Colombe (la Rouvière)	BONHOMME Jean, AMBLARD Jean	Jean AMBLARD, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), a vendu à Jean BONHOMME, dudit lieu, un champ (confronts) qu'il avait acquis de Jacques BOUCHARENC, avocat, d'Auroux.
3 E 5881 Me Macary/096	1664/01/20	Quittance	Laval-Atger, Rocles	BONNET Catherine, JEAN Pierre	Pierre JEAN, mari d'Antoinette CHABALIER, de Rocles, reçoit de Catherine BONNET, de Laval-Atger, sa belle-mère, 50 livres pour reste et entier paiement des 250 livres constituées en dot au CM reçu par feu Me MACARY.
3 E 5881 Me Macary/197	1665/09/21	Obligation	Grandrieu (Florensac)	BOUDETTE Pierre, BOUQUET Jeanne, MOULIN Pierre	Jeanne BOUQUET et Pierre MOULIN, père et fils, de Florensac (Grandrieu), doivent 27 livres à Pierre BOUDETTE, dudit lieu. Ils ont 8 ans pour payer et hypothèquent un pré (confronts).
3 E 5882 Me Macary/79	1666/10/20	Vente	Grandrieu (Florensac)	BOUDETTE Pierre, CLEMENS Antoine	"Vente pure, passé le terme". Antoine CLEMENS, fils de Jean CLEMENS, de Florensac (Grandrieu), doit 22 livres à Pierre BOUDETTE, dudit lieu, en diverses obligations et pour annulation d'un arrentement d'un champ. Le débiteur aura 6 ans pour payer et, dès ce jour, vend ledit champ (confronts) à son créancier.
3 E 5882 Me Macary/213	1668/09/16	Quittance	Laval-Atger (Montgros), Auroux	BOUHET Barthélemy, CHARDENON Charles	Sieur Charles CHARDENON, apothicaire, habitant Auroux, a reçu de Barthélemy BOUHET, de Montgros (Laval-Atger) 32 livres correspondant au prix des soins reçus par sa défunte femme [Marguerite TREMOLET, qui a testé le 17/07 dernier, même registre].
3 E 5882 Me Macary/61	1666/06/29	Quittance	Grandrieu (Florensac)	BOUQUET Jean, BOUQUET Jeanne, MOULIN Pierre	Jeanne BOUQUET, veuve de Nadal MOULIN, et Pierre MOULIN, son fils, de Florensac (Grandrieu), donnent quittance à Jean BOUQUET, frère de ladite Jeanne, tous deux enfants de feu Jacques BOUQUET, de Florensac. Il s'agit des droits de légitime de Jeanne sur les biens de leurs parents : 1 setier de seigle et 10 livres de laine serge. Et ceci vient en plus de la dot déjà payée par ledit BOUQUET lors du CM de Jeanne (quittance chez Me Jean MACARY).
3 E 5881 Me Macary/201	1665/10/04	Vente	Grandrieu (Florensac, Loubeirac)	BOUQUET Jean, BRUN Vidal	Vidal BRUN, de Védillon, habitant au moulin de Loubeirac (Grandrieu), doit à Jean BOUQUET, de Florensac (ibidem), 45 livres pour des obligations reçues par Me LAPORTE les 08/10/1662 et 26/10/1664. Paiement sur 4 ans et hypothèque d'un champ (confronts). Parmi les témoins, Antoine JAFFUER, tailleur, de Ste-Colombe.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/21	1666/03/20	Testament	Grandrieu (Espinousette)	BOUSCHARENC Claude (F)	Claude BOUSCHARENC, veuve et héritière de Claude RANC, d'Espinousette (Grandrieu), malade, dicte son testament. Veut être enterrée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jacques, François et Béraud RANC, ses fils, 800 livres à chacun pour leurs droits de légitime paternels et maternels. A Catherine et Françoise RANC, ses filles, 1300 livres à chacune. Héritier universel, Pierre RANC, son fils aîné.
3 E 5882 Me Macary/196	1668/07/29	Quittance	St-Symphorien (les Salelles)	BRAYE Pierre, feus MARTIN François et Pierre, CHAUVET Claude	Claude CHAUVET, des Salelles (St-Symphorien), ayant été payé par feus François et Pierre MARTIN, dudit lieu, de tout ce qu'ils pouvaient devoir à lui-même en son nom ou au nom de Denise RASCHAS, sa femme, en donne quittance aux hoirs desdits MARTIN représentés ici par Pierre BRAYE, beau-fils et héritier dudit François MARTIN.
3 E 5882 Me Macary/151	1667/07/10	Quittance	Ste-Colombe, Auroux	BROUILLET Jean, BIEL Antoine	Antoine BIEL, cordonnier, fils d'Antoine BIEL, d'Auroux, donne quittance à Jean BROUILLET, de Ste-Colombe-de-Montauroux, comme ayant été payé de tout ce qu'il pouvait lui devoir.
3 E 5882 Me Macary/138	1667/05/22	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre)	BROUILLET Jean, PONTIER François	François PONTIER, mari de Jeanne BROUILLET, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), a reçu de Jean BROUILLET, dudit lieu, 3 livres pour le legs fait à sa femme par Antoine BROUILLET, d'Espinousette, en son testament reçu par feu Me MACARY.
3 E 5882 Me Macary/172	1668/02/06	CM	Grandrieu (Espinousette), Ste-Colombe (la Rouvière)	BROUILLET Laurent, VALADIER Agnès	Laurent BROUILLET, fils de Grégoire BROUILLET et de feu Françoise TAULEMESSE, d'Espinousette (Grandrieu), avec Agnès VALADIER, fille de Pierre VALADIER et Catherine BRUNEL, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux). Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. La fiancée reçoit de ses parents 850 livres, du bétail, du seigle, 2 draps, 2 couvertures, 3 robes. Parmi les témoins, 2 Antoine TAULEMESSE.
3 E 5881 Me Macary/079	1663/11/02	Testament	Laval-Atger (Montauroux)	BRUGEYRE Françoise	Françoise BRUGEYRE, fille de Jean BRUGEYRE, de Montauroux (Laval-Atger), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Une somme pour les prêtres sera à prendre à Robert PAGES qui doit à la testatrice ses droits de légitime maternels. Héritières universelles, Lucrèce BRUGEYRE, sa soeur, et Anne BRUGEYRE, fille d'Etienne BRUGEYRE, sa cousine. Rédigé à Entraigues dans la maison dudit Etienne.
3 E 5882 Me Macary/190	1668/05/24	CM	Ste-Colombe (la Rouvière), Auroux (les Salles)	BRUN Antoine, BONHOMME Jeanne	Antoine BRUN, fils de feu Antoine BRUN jeune et de Vidale GIBERT, des Salles (Auroux), avec Jeanne BONHOMME, fille de Jean BONHOMME et de Louise SIRVEN, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux). Le fiancé est assisté de sa mère, de Nadal BRUN, son frère aîné, et Pierre BRUN, son autre frère ; la fiancée, de ses père et mère. Ces derniers font à leur fille donation de la moitié de leurs biens, avec les réserves habituelles. Le frère aîné du fiancé, bien-tenant des biens délaissés par leur défunt père, lui apporte 500 livres (sa légitime ainsi que l'argent gagné par son travail et autres choses) ; les habits de la fiancée, robe, cotillon, sous-vêtements ; des étrennes aux enfants dudit BONHOMME.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/217	1668/10/03	Achat	Ste-Colombe (la Rouvière)	BRUN Antoine, BOUCHARENC Jacques	Jacques BOUCHARENC, docteur, avocat, d'Auroux, juge des terres du seigneur de Condres, a vendu pour 330 livres à Antoine BRUN, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), plusieurs pièces de terre et propriétés (confronts). Voir conditions de la vente. Parmi les témoins, Nadal BRUN vieux, frère dudit Antoine.
3 E 5881 Me Macary/067	1663/10/21	Accord	Auroux (les Salles), Grandrieu (Florensac)	BRUN Antoine, BRUN Nadal, BOUQUET Jean, BOUQUET Simon	Jean et Simon BOUQUET, père et fils, ce dernier comme mari de Jeanne BRUN, de Florensac (Grandrieu), reçoivent d'Antoine et Nadal BRUN, père et fils, des Salles (Auroux) 40 livres pour dernier paiement de la constitution faite à Jeanne BRUN par Antoine BRUN et Vidale GIBERT, ses père et mère, en son CM reçu par Me Jean MACARY.
3 E 5881 Me Macary/054	1663/09/30	Reconnaissance	Auroux (les Salles), Arzenc (Aurenchet)	BRUN Antoine, VERNEDE Pierre	Pierre VERNEDE, mari d'Isabeau BRUN, d'Aurenchet (Arzenc), reçoit d'Antoine BRUN, son beau-père, des Salles (Auroux), 50 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean MACARY.
3 E 5882 Me Macary/220	1668/10/03	Reconnaissance	Auroux (les Salles), Ste-Colombe (la Rouvière)	BRUN Nadal vieux, BRUN Antoine	Antoine BRUN, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), a reçu de Nadal BRUN vieux, fils d'Antoine BRUN jeune, son frère, des Salles (Auroux), 100 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés au CM dudit Antoine par-devant Me MACARY.
3 E 5882 Me Macary/196	1668/06/19	Reconnaissance	Les Salles (Auroux), Ste-Colombe (la Rouvière)	BRUN Nadal, BONHOMME Jean	Jean BONHOMME, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), a reçu de Nadal BRUN vieux, fils d'Antoine BRUN jeune, des Salles (Auroux), 1er paiement de la dot constituée par ledit Nadal à Antoine BRUN, son frère, au CM reçu par Me Jean MACARY le 24/05 dernier [même registre].
3 E 5881 Me Macary/167	1665/03/26	Quittance	Auroux (les Salles)	BRUN Nadal, GELLION Dimanche	Dimanche GELLION, des Salles (Auroux), reçoit de Nadal BRUN, fils de [feu] Antoine BRUN, dudit lieu, le prix, sous forme de seigle, de l'arrentement de sa métairie (acte reçu par Me Jean MACARY). Parmi les témoins, Vidal MERLE, charpentier, de Ste-Colombe.
3 E 5882 Me Macary/32	1666/03/29	Quittance	Auroux (Salles)	BRUN Nadal, GELLION Dimanche	Dimanche GELLION, des Salles (Auroux), reçoit de Nadal BRUN, fils de [feu] Antoine BRUN, dudit lieu, le prix, sous forme de seigle et 36 livres, de l'arrentement de sa métairie (acte reçu par Me Jean MACARY).
3 E 5882 Me Macary/33	1666/04/16	Arrentement	Auroux (Salles)	BRUN Nadal, GELLION Dimanche	Dimanche GELLION, des Salles (Auroux), donne en location pour 2 ans à Nadal BRUN, fils de [feu] Antoine BRUN, dudit lieu, la métairie qu'il a aux Salles au nom de sa femme. Prix de l'arrentement, 36 livres et du seigle.
3 E 5882 Me Macary/90	1667/01/06	Quittance	Auroux (Salles)	BRUN Nadal, GELLION Dimanche	Dimanche GELLION, des Salles (Auroux), a reçu de Nadal BRUN vieux, fils de feu Antoine BRUN jeune, dudit lieu, 72 livres et du seigle pour le prix d'un arrentement passé entre ledit feu Antoine BRUN et ledit GELLION pour la métairie de ce dernier (acte du 15 avril 1662 devant Me Jean MACARY).
3 E 5881 Me Macary/166	1665/03/26	Reconnaissance	Auroux (les Salles), Arzenc (Aurenchet)	BRUN Nadal, VERNEDE Pierre	Pierre VERNEDE, mari d'Isabeau BRUN, d'Aurenchet (Arzenc), reçoit de Nadal BRUN, fils de feu Antoine BRUN jeune et frère de ladite Isabeau, des Salles (Auroux), 50 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean MACARY.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/209	1665/11/06	Quittance	Auroux (Salles), Arzenc (Aurenchet)	BRUN Nadal, VERNEDE Pierre	Pierre VERNEDE, mari d'Isabeau BRUN, d'Aurenchet (Arzenc), reçoit de Nadal BRUN, [fils de feu Antoine BRUN jeune et frère de ladite Isabeau], des Salles (Auroux), 100 livres pour reste et entier paiement de la dot promise au CM reçu par Me Jean MACARY.
3 E 5881 Me Macary/085	1663/12/02	Arrentement	Grandrieu (Espinousette)	BRUNEL Antoine, AMBLARD Jean, AMBLARD Mathieu	Jean et Mathieu AMBLARD, père et fils, d'Espinousette (Grandrieu), donnent en location à Antoine BRUNEL, dudit lieu, leur métairie, qu'il l'exploitait jusqu'ici par un arrentement reçu par Me LAHONDES. Conditions du bail. Cité, feu Vidal BRUNEL, frère d'Antoine.
3 E 5882 Me Macary/08	1666/02/17	Testament	Laval-Atger (Bonnalde)	BRUNEL Gabrielle	Gabrielle BRUNEL, fille de feu Guillaume BRUNEL, de Bonnalde (Laval-Alger), malade, dicte son testament. Veut être enterrée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Pierre BRUNEL, son frère. Héritier universel, Jean VILLAR, son beau-frère, de Bonnalde.
3 E 5881 Me Macary/174	1665/05/18	Ratification de donation	Laval-Atger (Bonnalde)	BRUNEL Mathieu, VILLAR Jean	Mathieu BRUNEL, fils de feu Guillaume BRUNEL de Bonnalde (Laval-Atger), avait, par contrat reçu par Me BOUDETTE, notaire d'Auroux, fait donation de tous ses biens à Jean VILLAR, de Bonnalde, son beau-frère. Par négligence, ledit VILLAR a omis de faire insinuer la donation, ce qui oblige le donateur à la confirmer ce jour.
3 E 5882 Me Macary/149	1667/07/10	Accord	Auroux (les Salles)	BRUNEL Pierre, BONHOMME Jean, ROUVIERE Guillaume	Il y a procès en instance, devant les ordinaires des Salles, entre Pierre BRUNEL, des Salles, demandeur, et Jean BONHOMME, dudit lieu, représenté ce jour par Guillaume ROUVIERE, son gendre. Il s'agit pour le demandeur de se faire payer une chèvre que ledit BONHOMME aurait tuée. Ce que nie le défendeur. Condamné, il s'apprête à faire appel mais on en vient à un accord amiable. Voir détails.
3 E 5882 Me Macary/229	1668/12/18	Quittance	Auroux (les Salles)	BRUNEL Pierre, BORIE Mathieu, BRUN Antoine	Antoine BRUN vieux, des salles (Auroux), a reçu de Pierre BRUNEL, beau-fils de Pierre MOULIN, par les mains et deniers propres de Mathieu BORIE, beau-fils dudit BRUNEL, des Salles, 100 livres sur le contenu du contrat d'obligation consenti par ledit feu Pierre MOULIN en faveur dudit BRUN (acte reçu par feu Me MACARY le 04/04/1633. [page abimée, date supposée])
3 E 5882 Me Macary/82	1666/11/27	CM	Grandrieu (Espinousette, Florensac)	CHABALIER André, BROUILLET Antoinette	André CHABALIER, fils de feu Jean CHABALIER et de Marie FABRE, natif d'Espinousette (Grandrieu), habitant à présent Florensac (ibidem), avec Antoinette BROUILLET, veuve de Jean VALADIER, fille de feus Jacques BROUILLET et Marie CHALEIL, de Florensac. Le fiancé est assisté de sa mère et de messire Pierre CHABALIER, prêtre, son frère [écrit "CHEBALIER"]. La fiancée est assistée de Pierre VALADIER, son neveu, de Florensac. La fiancée se constitue en tous ses biens. La mère du fiancé promet 15 livres pour les droits de légitime de son fils.
3 E 5882 Me Macary/222	1668/10/13	Quittance	Grandrieu (Florensac), St-Symphorien (le Chambon)	CHABALIER André, FABRE Antoine, RAYMONDON Claude	Claude RAYMONDON, veuve et héritière de Vidal CHARLES, de Chambon (St-Symphorien), jadis rentier du mandement de Montauroux et de Chambon, a reçu d'André CHABALIER [écrit "CHEBALIER"], des mains et deniers d'Antoine FABRE, de Florensac (Grandrieu), 30 livres pour restes d'arréages de censive de la métairie que ledit CHABALIER tient au nom de sa défunte femme.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/160	1667/09/28	Quittance	Grandrieu, Laval-Atger (Montauroux)	CHABALIER Antoine, VINCENS Claude	Claude VINCENS, de Montauroux [Laval-Atger], a reçu d'Antoine CHABALIER, de Grandrieu, 27 livres sur ses biens de nature détenus par ledit CHABALIER au nom de sa femme.
3 E 5881 Me Macary/183	1665/07/06	Transaction	Grandrieu (Espinousette)	CHABALIER Jean, TAULEMESSE Etienne	Jean CHABALIER, tailleur, d'Espinousette (Grandrieu), et Etienne TAULEMESSE, dudit lieu, sont en procès. Ayant depuis très longtemps une basse-cour en commun devant leur maison (confronts), l'un et l'autre veulent maintenant que soit définie la portion de chacun. Finalement, accord amiable.
3 E 5882 Me Macary/36	1666/05/02	Testament	Ste-Colombe (la Rouvière)	CHABALIER Marie	Marie CHABALIER, veuve de Laurent CHAZAL, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), malade, dicte son testament. Veut être enterrée au cimetière paroissial. Legs de 150 livres à Blaise CHAZAL et de 250 livres à Marie CHAZAL, ses enfants, et dispositions pour leur logement, entretien et nourriture sur ses biens, dans sa maison. Fait aussi un legs à une fille d'un certain François ROLLAND [page abîmée]. Héritière universelle, Catherine CHAZAL, son autre fille.
3 E 5882 Me Macary/13	1666/03/08	CM	Grandrieu (Espinousette, Manoresches)	CHABALIER Vidal, HEBRARD Marguerite	Une note marginale indique que les parties n'ont pu se mettre d'accord, ce qui contraint le notaire à rayer d'une croix chaque page du contrat. Vidal CHABALIER, fils de Jean CHABALIER et Marie FABRE, d'Espinousette (Grandrieu), avec Marguerite HEBRARD, fille de feus François HEBRARD et Marguerite ARMAND, de Manoresches (ibidem). Outre ses parents, le fiancé est assisté de messire Pierre CHABALIER, prêtre, son frère. La fiancée est assistée de Vidal PAULHAN, son beau-frère, et de Catherine HEBRARD, femme de celui-ci et sa soeur, de Manoresches, héritière de leurs père et mère. Ces derniers constituent la dot : 300 livres et 1 robe de drap. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.
3 E 5882 Me Macary/25	1666/03/22	CM	Grandrieu (Espinousette, Manoresches)	CHABALIER Vidal, HEBRARD Marguerite	Après l'annulation, faute d'accord, du CM du 08/03 dernier, même registre, nouveau CM . Vidal CHABALIER, fils de Jean CHABALIER et Marie FABRE, d'Espinousette (Grandrieu), avec Marguerite HEBRARD, fille de feus François HEBRARD et Marguerite ARMAND, de Manoresches (ibidem). Outre ses parents, le fiancé est assisté de messire Pierre CHABALIER, prêtre, son frère. Cette fois-ci, la fiancée est assistée de Vidal HEBRARD, son frère, et de Privat ROCHE son oncle. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens, sous les réserves habituelles. La fiancée s'est constituée en tous ses biens (ses droits de légitime légués par son père en son testament).
3 E 5881 Me Macary/035	1663/04/29	Quittance	Grandrieu (Florensac)	CHALEIL Jean, MALET Jean	Jean MALET, comme donataire de Jean REDON jeune, son beau-fils, de Florensac, reçoit de Jean CHALEIL, dudit lieu, paiement de tous arrérages de cens et taille, y compris une quittance consentie par ledit REDON en faveur dudit CHALEIL, que ledit REDON, ayant-droit d'Agnès RICHARD, sa tante, ou ledit MALET, ont payée à l'acquit dudit CHALEIL pour 1/9 ^{ème} des biens de Jean RICHARD et Vidale AGULHAT, père et mère de ladite Agnès.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/104	1667/02/14	CM	Ste-Colombe (le Monteil), Grandrieu (la Fage)	CHALIER Pierre, ROCHER Marguerite	Pierre CHALIER, fils de feus Mathieu CHALIER et Marguerite DEYDIER, de la Fage (Grandrieu), avec Marguerite ROCHER, fille de Claude ROCHER et de feu Jeanne CHAZAL, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux). Le fiancé est assisté d'Antoine CHALIER, son frère (?); la fiancée, de son père et de Pierre ROCHER, son frère. Le père de la fiancée lui donne en dot un pré, une partie de champ, (confronts), une robe avec son cotillon, 18 livres pour faire confectionner un habit au fiancé, et, pour étrennes, 12 livres à répartir entre les frères et doeurs du fiancé. La fiancée se constitue en ses biens ("cabal et industrie") : 4 setiers de seigle valant 48 livres, 2 brebis de port, dont l'une avec son agneau. [Le clerc annonce que les frères du fiancé sont nommés dans la liste des témoins ; on n'y trouve qu'antoine CHALIER, sans que soit précisé le lien de parenté]
3 E 5881 Me Macary/144	1664/10/17	Achat	Ste-Colombe-de-M. (le Monteil), Grandrieu (le Bouschet-Fraisse)	CHARDONNAL Pierre, ROCHER Claude, ROCHER Pierre	Claude et Pierre ROCHER, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), vendent pour 33 livres à Pierre CHARDONNAL, cadissier, du Bouschet-Fraisse (Grandrieu), une partie d'un pré (confronts).
3 E 5882 Me Macary/166	1667/11/27	Reconnaissance	Grandrieu (Espinouzette)	CHATEAUNEUF Etienne, LAHONDES Antoinette, BRUNEL Antoine	Antoinette LAHONDES, [veuve de Vidal BRUNEL], et Antoine BRUNEL, son fils et mari de Marguerite CHATEAUNEUF, d'Espinouzette (Grandrieu), reçoivent de feu Vidal CHATEAUNEUF, du Pouget (Thoras-43), beau-père dudit Antoine, par les mains d'Etienne CHATEAUNEUF, son fils, absent, représenté par Me MACARY, 100 livres pour 2 paiements de la dot faite à Marguerite CHATEAUNEUF au CM reçu par Me LAPORTE.
3 E 5881 Me Macary/082	1663/11/12	Reconnaissance	Thoras-43 (le Pougit), Grandrieu (Espinouzette)	CHATEAUNEUF Vidal, LAHONDES Antoinette	Antoinette LAHONDES, veuve de Vidal BRUNEL, d'Espinouzette (Grandrieu), reçoit de Vidal CHATEAUNEUF, du Pouget (Thoras-43), les 2 premiers paiements de la dot faite à Marguerite CHATEAUNEUF, fille de Vidal, et étrennes faites à André BRUNEL en son CM avec Antoine BRUNEL (acte reçu par Me Pierre LAPORTE).
3 E 5881 Me Macary/107	1664/04/17	Quittance	Chastanier (les Moulins), Grandrieu (Florensac)	CHAZALON Pierre, CLEMENS Jean	Jean CLEMENS, de Florensac (Grandrieu), reçoit de feu Jean BRESSON vieux, son beau-père, et par les mains et deniers propres de Pierre CHAZALON, petit-fils dudit feu BRESSON, des Moulins (Chastanier), 25 livres que ledit feu BRESSON lui devait par obligation reçue par feu Me MACARY le 20/07/1645.
3 E 5881 Me Macary/049	1663/07/29	Quittance	Laval-Atger (Montgros)	CHAZOT Vidal	Guillaume CHAZOT, fils de feus Pierre CHAZOT et Jeanne JAMME, de Montgros (Laval-Atger), reçoit de Vidal CHAZOT, son frère, dudit lieu, 270 livres (compris certaines quittances déjà reçues par-devant Me BOUDETTE), en vertu du contrat passé entre eux devant feu Me MACARY le 16/07/1654 sur les droits de légitime dudit Guillaume sur les biens de leurs défunts père et mère.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/173	1665/05/10	Quittance	Grandrieu (Florensac)	CLEMENS Antoine, BOUDETTE Pierre	Pierre BOUDETTE, de Florensac (Grandrieu), donne quittance à Antoine CLEMENS, fils de Jean CLEMENS, dudit lieu, de 45 livres dues en une obligation reçue par Me Pierre LAPORTE.
3 E 5881 Me Macary/140	1664/10/05	Quittance	Grandrieu (Florensac)	CLEMENS Antoine, JAFFUER Pierre	Pierre JAFFUER, natif de Florensac (Grandrieu), habitant à présent Jagonas [Rauret-43], reçoit d'Antoine CLEMENS, fils de Jean CLEMENS, de Florensac, paiement d'une obligation consentie par ledit feu Jean (contrat reçu par feu Me MACARY le 01/10/1654.
3 E 5881 Me Macary/206	1665/10/13	Quittance	Saint-Bonnet-de-Montauroux (Tresbos), ??(Espinouse-de-Fenestres)	COSTE Antoine, SEGURON Pierre	Pierre SEGURON, habitant d'Espinouse-de-Fenestres (?), reçoit de Me Antoine COSTE, praticien, de Tresbos [Saint-Bonnet-de-Montauroux), 750 livres, 10 bêtes à laine, une vache, un lit et autres meubles contenus en la transaction passée entre eux par-devant Me LAHONDES.
3 E 5881 Me Macary/020	1663/02/10	Déclaration	Grandrieu (le Veymen, Bellelande)	CROUZET Margueite, CHEVALIER Pierre	Mariage avait été contracté entre Antoine CHEVALIER et Nadale VILLAR, beau-fils et fille de Marguerite CROUZET, du Veymen, et après le mariage, Pierre CHEVALIER, de Bellelande, frère dudit Antoine, avait donné à celui-ci du bétail qu'ensuite il n'avait pas reconnu audit Pierre. Au contraire, après le décès de ladite VILLAR, ledit Antoine avait, devant la Cour de Nîmes, voulu faire condamner ledit Pierre à lui payer sa légitime. Voir les éléments de la déclaration que Marguerite CROUZET, âgée et malade, fait en faveur dudit Pierre.
3 E 5881 Me Macary/148	1664/10/31	Obligation	Grandrieu (Aubespeires)	DEYDIER Michel, ARIBERT André	André ARIBERT, d'Aubespeires (Grandrieu), doit à Michel DEYDIER, maréchal, dudit lieu, neuf-vingts livres pour compte final de toutes affaires entre eux. Echancier. Hypothèque d'une terre (confronts).
3 E 5881 Me Macary/186	1665/08/09	CM	Saint-Bonnet (Condres), Ste-Colombe (la Rouvière)	FAYARD Jean, MAURIN Claude	Jean FAYARD, fils de feu Jean FAYARD et de Marguerite BERNARD, de Condres (Saint-Bonnet), avec Claude MAURIN, fille aînée de feu Antoine MAURIN et de Jeanne TREBUCHON, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux). Le fiancé s'est constitué en tous ses biens (douze-vingts livres et des meubles) avec lesquels il s'engage à payer les dettes de sa belle-famille. Il donne aussi des étrennes : à Claude, Marie, Vidale et Gabrielle MAURIN, soeurs de sa fiancée ; à la mère de la fiancée. Il fournit les habits nuptiaux de sa future femme. La mère de la fiancée fait à sa fille donation de la moitié de ses biens. [Pour feu Jeanne TREBUCHON, le cleric écrit d'abord "Antoinette" qu'il rature. Mais dans le dernier acte du registre, en date du 23/11/1665 , il l'appelle Antoinette]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/210	1665/11/23	Accord	Ste-Colombe (la Rouvière, le Bourg)	FAYARD Jean, TREBUCHON Claude	Claude TREBUCHON, fils de feus Pierre TREBUCHON et Catherine ROUVIERE, de Ste-Colombe-de-Montauroux, envisage d'assigner Jean FAYARD, mari de Claude MAURIN, cette dernière, fille et donataire de feu Antoine MAURIN et d'Antoinette TREBUCHON, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux). Il veut récupérer ses droits de légitime détenus par ledit MAURIN comme mari de ladite Antoinette qui ont été chargés de les lui payer (contrat de partage des biens desdits feus TREBUCHON et ROUVEYRE, passé entre Claude BRUNEL, mari de Claude TREBUCHON, et ledit MAURIN devant feu Me MACARY le 22/04/1641). Ils représentent le tiers des biens puisque les parents sont décédés ab intestat, soit, selon lui, 38 livres. Alors qu'un accord amiable semblait possible, les parties ont fait savoir leur désaccord, l'acte finit en queue de poisson et le notaire fait une croix sur chaque page. [Lors du CM (09/08/1665, même registre) de Claude TREBUCHON avec Claude MAURIN, le clerc appelait feue Antoinette TREBUCHON, puis raturait et appelait J616). Accord ce jour pour éviter un pro
3 E 5882 Me Macary/76	1666/10/14	Quittance	Ste-Colombe (la Rouvière, le Bourg)	FAYARD Jean, TREBUCHON Claude	Claude TREBUCHON, [fils de feus Pierre TREBUCHON et Catherine ROUVIERE], de Ste-Colombe-de-Montauroux, reçoit de Jean FAYARD, de la Rouvière (ibidem), 15 livres sur le contenu du contrat passé entre eux devant Me BOUDETTE sur les droits de légitime dudit TREBUCHON.
3 E 5882 Me Macary/163	1667/10/16	Quittance	Ste-Colombe (la Rouvière, le Bourg)	FAYARD Jean, TREBUCHON Claude	Claude TREBUCHON, de Ste-Colombe-de-Montauroux, a reçu de Jean FAYARD, de la Rouvière (ibidem), 15 livres sur ses droits de nature arrêtés au contrat d'accord passé entre parties par-devant Me BOUDETTE.
3 E 5882 Me Macary/231	1668/12/26	Quittance	Ste-Colombe (la Rouvière, le Bourg)	FAYARD Jean, TREBUCHON Claude	Claude TREBUCHON, de Ste-Colombe-de-Montauroux, a reçu de Jean FAYARD, de la Rouvière (ibidem), 15 livres sur ses droits de nature arrêtés au contrat d'accord passé entre parties par-devant Me BOUDETTE, notaire d'Auroux.
3 E 5882 Me Macary/228	1668/12/10	Reconnaissance	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	GAUDE Claude (F), PINEDE Guillaume	Me Guillaume PINEDE, notaire royal du Cellier en Gévaudan (St-Jean-la-Fouillouse), outre autres reconnaissances faites précédemment en faveur de demoiselle Claude GAUDE, sa femme, sachant être redevable envers feue Marie GAUDE, sœur de ladite Claude, de 152 livres par obligation du 21/03/1659 reçue par feu Me MACARY, dont, dès avant son décès, elle avait fait donation verbale à sa soeur, en fait, ce jour, la reconnaissance en faveur de sa femme.
3 E 5882 Me Macary/145	1667/07/02	Achat	St-Symphorien (le Chambon), Chananeilles-43 (le Villaret)	GAUDE Pierre, MEYRAND Pierre et Jean	Pierre MEYRAND, du Villaret (Chananeilles-43), et Jean MEYRAND, de Champs (Saint-Symphorien), frères, succédant chacun pour sa part aux biens de feu Barthélemy MEYRAND, leur père, vendent solidairement à Jean-Pierre GAUDE, écuyer, du Chambon (St-Symphorien), un pâtural des biens de leur défunt père situé au terroir de Tresbos (confronts) estimé 100 livres par Mathieu VINCENS, de Sanhens , et Antoine TRINTIGNAC, de France. Ce prix correspond à une obligation et un précaire dus par ledit feu Barthélemy MEYRAND à l'acheteur (voir date des actes).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/130	1664/08/11	Testament	Laval-Atger (Montauroux)	GELLION Jean	Jean GELLION, de Montauroux (Laval-Atger), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Marguerite et Antoine GELLION, ses enfants, ainsi qu'au postume dont sa femme, Jeanne BERNARD, pourrait être enceinte. Permet à sa dite femme d'habiter sa maison et de prendre des choux au potager, et du bois pour se chauffer. Héritière universelle, Benoîte GELLION, sa fille aînée. Parmi les témoins, Vidal GELLION, des Salles.
3 E 5881 Me Macary/126	1664/08/08	Testament	Ste-Colombe	GELLION Marguerite	Marguerite GELLION, veuve de Claude BRUNEL, de Ste-Colombe-de-Montauroux, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de 15 livres à Jacques, Etienne et autre Jacques BRUNEL, ses enfants, pour leurs droits maternels, plus, pour ledit Etienne et pour Jacques jeune, le produit d'une récolte de l'an prochain. Héritière universelle, Marie BRUNEL, sa fille.
3 E 5881 Me Macary/052	1663/09/23	Quittance	Auroux (les Salles)	GELLIEN Dimanche, BRUN Nadal	Nadal BRUN, fils d'Antoine BRUN, des Salles (Auroux), reçoit de Dimanche GELLION, dudit lieu, 5 setiers de seigle promis pour ensemer la métairie que ledit GELLION a donnée en location audit Antoine BRUN.
3 E 5881 Me Macary/053	1663/09/23	Quittance	Auroux (les Salles)	GELLIEN Dimanche, BRUN Nadal	Antoine BRUN et Nadal BRUN, père et fils, des Salles (Auroux), donnent quittance à Dimanche GELLION, dudit lieu, de 5 setiers de seigle promis pour ensemer la métairie que ledit GELLION avait donnée en location audit Antoine BRUN.
3 E 5882 Me Macary/210	1668/09/04	Accord	Auroux (les Salles)	GELLION Vidal	Antoine VILLAR, d'une part, Vidal GELLION, agissant pour Antoine GELLION, son fils, mari de Jeanne BOUHET, d'autre, tous des Salles (Auroux). Le couple GELLION X BOUHET, cette dernière comme fille et héritière de feu Isabeau VILLAR, a intenté un procès contre ledit VILLAR à propos de la succession de feu Pons VILLAR, oncle desdits Antoine VILLAR et Isabeau VILLAR qui ont succédé à ses biens détenus par ledit Antoine. Ce dernier fut condamné à verser à ladite BOUHET 1/6 ème de la succession. Nouvelle condamnation en appel. Finalement, accord amiable.
3 E 5882 Me Macary/224	1668/10/31	Division et partage	Auroux (les Salles), Grandrieu (Espinousette)	GELLION Vidal, BROUILLET Grégoire, TAULEMESSE Antoine, BRUNEL Antoine	Grégoire BROUILLET, Antoine TAULEMESSE jeune et Antoine BRUNEL, d'Espinousette (Grandrieu), ont désigné Vidal GELLION, expert des Salles, pour partager entre eux l'eau d'un ruisseau pour l'irrigation de leurs prés. La semaine sera partagée entre eux et chacun bénéficiera de périodes nocturnes et diurnes.
3 E 5882 Me Macary/70	1666/09/28	Testament	(le Villaret)	GINESTIERE Marie	Marie GINESTIERE, femme de Jean MAURIN, du Villaret, malade, dicte son testament. Veut être enterrée au cimetière paroissial de l'église St Jean. Lègue 5 sols à Jean MAURIN, son fils. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à leurdit fils.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/154	1667/07/20	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre), Langogne	GOUPIL Jean, TASTEVIN Urban	Urban TASTEVIN, de Langogne, est mari de Marie GILLES, fille et héritière de feus André GILLES et Charlotte MACARY Ledit feu GILLES devait au sieur FROMENTIN et à demoiselle Jeanne BAZALGETTE, sa femme, comme ayants-droit de Vidal et Jean BAZALGETTE, neuf-vingt-cinq livres. Feu Me MACARY s'était chargé de payer cette somme audit sieur FROMENTIN et d'en faire tenir quitte ledit GILLES (contrat reçu par Me COLOMBET le 30/12/1648). Par un autre contrat reçu par feu Me LAPORTE, Pierre GOUPIL, de la Brugeyre, s'était chargé de payer ladite somme aux susdits, à l'acquit de feu Me MACARY. Ce qui fut effectivement exécuté. C'est pourquoi, ce jour, ledit TASTEVIN en donne quittance audit GOUPIL, absent, représenté par Jean GOUPIL, son fils.
3 E 5882 Me Macary/02	1666/01/00	Reconnaissance	Ste-Colombe (le Monteil)	GRANIER Antoine	[Nous n'avons que la dernière page de cet acte. On sait par la rubrique qu'il s'agit d'une reconnaissance située au feuillet 1 et qu'avant celle-ci, il y en avait une pour Pierre MATHIEU, des Salles.] [lacune] reçoit d'Antoine GRANIER, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux) 20 livres sur la dot faite à Catherine [lacune] au CM reçu par feu Me MACARY.
3 E 5881 Me Macary/142	1664/10/05	Reconnaissance	Ste-Colombe-de-M. (le Monteil), Grandrieu (le Bouschet-Fraisse)	GRANIER Antoine, CHARDONNAL Pierre	Pierre CHARDONNAL, cadissier, mari d'Agnès GRANIER, du Bouschet-Fraisse (Grandrieu), reçoit d'Antoine GRANIER, son beau-frère, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), 30 livres pour 2 échéances de la dot faite au CM reçu par feu Me MACARY.
3 E 5881 Me Macary/208	1665/10/19	Reconnaissance	Ste-Colombe (le Monteil), Grandrieu (le Bouschet-Fraisse)	GRANIER Antoine, CHARDONNAL Pierre	Pierre CHARDONNAL, cadissier, du Bouschet-Fraisse (Grandrieu), reçoit d'Antoine GRANIER, son beau-frère, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), 15 livres sur la dot faite à Agnès GRANIER, sa femme, au CM reçu par feu Me MACARY.
3 E 5882 Me Macary/184	1668/04/26	Quittance	Ste-Colombe (le Monteil), le Queyla ?	GRANIER Antoine, GRANIER Jean	Jean GRANIER, natif du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), habitant à présent le Queyla, diocèse de Nîmes, reçoit d'Antoine GRANIER, son frère, du Monteil, 36 livres sur ses droits de légitime paternels et maternels. [Il y a un Cayla à Avèze-30]
3 E 5881 Me Macary/119	1664/07/07	Achat	Ste-Colombe (le Monteil), Grandrieu (la Fage)	GRANIER Antoine, VIGOUROUX Antoinette	Antoinette VIGOUROUX, veuve en secondes noces de Guillaume RICHARD, de la Fage (Grandrieu), vend à Antoine GRANIER, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), un bois (confronts) qui appartenait aux "devanciers" dudit GRANIER, ayant été acquise par son aïeul, feu Jean MALET, par feu Jacques VINCENS, de Grandrieu (acte reçu par feu Me BIEL, notaire de Grandrieu, le 20/05/1601).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/004	1663/01/01	Testament	Ste-Colombe (la Rouvière)	GUEYFFIER Catherine	Catherine GUEYFFIER, femme séparée en biens de Mathieu ASSENAT, charpentier, de la Rouvière (Ste-Colombe), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Catherine et Marie ASSENAT, ses filles, et dispositions pour leur entretien et nourriture. Legs en faveur de son mari. Héritière universelle, Marguerite ASSENAT, leur fille aînée.
3 E 5881 Me Macary/059	1663/09/23	CM	Auroux (le Cros), Grandrieu (Espinousette)	JAFFUER Guillaume, MOLNIER Jeanne	Guillaume JAFFUER, tailleur, fils de feus Jean JAFFUER et Barthélemy VILLAR, du Cros (Auroux), avec Jeanne MOULIN, fille de feu Jean MOULIN et d'Isabeau MEYRAND, d'Espinousette (Grandrieu). Le fiancé est assisté d'Antoine LAHONDES, son beau-frère ; la fiancée est assistée de sa mère, de Jean BATIFOLIER, d'Espinousette, son beau-frère, et de Pierre MOULIN, son frère. La dot est constituée par la mère et le beau-frère de la fiancée : 320 livres, 3 brebis de port, trousseau de la mariée, garniture du lit, habit du fiancé. Contribution du frère de la fiancée.
3 E 5881 Me Macary/095	1664/01/20	Quittance	Allenc (l'Arzalier), Laval-Atger	JOURDAN Etienne, BONNET Catherine	Catherine BONNET, veuve en dernières noces de Barthélemy CHABALIER, habitante de Laval-Atger, reçoit d'Etienne JOURDAN, de L'Arzalier (Allenc), 50 livres contenues au contrat de transaction passé entre eux ce mois-ci devant Me REBOUL sur le reste de la constitution et droits de légitime dus à ladite BONNET. Lesquels droits sont possédés par ledit JOURDAN comme bien-tenant de feu Pierre BONNET. Référence à une obligation consentie en faveur de Pierre JEAN, de Rocles.
3 E 5881 Me Macary/068	1663/10/22	Accord	Ste-Colombe (le Veymen, la Brugeyre)	JOUVE Jeanne, VIALA Jacques	On était proche d'un procès entre Jacques VIALA, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), et Jeanne JOUVE, du Veymen (ibidem), fille et héritière de feu Marguerite CROUZET, et soeur utérine dudit VIALA. Selon ledit VIALA, ladite feu Marguerite CROUZET, sa mère, lui avait constitué, lors de son CM avec Marguerite LAHONDES, 300 livres pour ses droits maternels et autres choses mentionnées audit contrat reçu par feu Me MACARY. Il entendait bien se les faire payer. Voir les arguments de ladite JOUVE. Finalement, accord amiable. Voir détail.
3 E 5882 Me Macary/142	1667/06/10	Testament	Grandrieu (Espinousette)	LAHONDES Agnès	Agnès LAHONDES, veuve d'Antoine TAULEMESSE, d'Espinousette (Grandrieu), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue aux enfants d'Antoine BERINGIER et de feu Vidale TAULEMESSE, ainsi qu'aux enfants de Grégire BROUILLET et feu Françoise TAULEMESSE, ses filles, 5 sols en plus de ce qui fut constitué en dot à leur défunte mère. A Marie et Jean TAULEMESSE, ses enfants, respectivement 50 et 25 livres (leurs droits de nature). Héritier universel, Etienne TAULEMESSE, d'Espinousette, le fils aîné, dans la maison de qui est rédigé le testament.
3 E 5881 Me Macary/171	1665/05/03	CM	Ste-Colombe (la Brugeyre)	LAHONDES Antoine, VEYRET Marguerite	Antoine LAHONDES, fils de Jean LAHONDES et de feu Anne CHASTEL, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), avec Marguerite VEYRET, fille de feus Jean VEYRET et Anne GARREL, dudit lieu. Le fiancé est assisté de son père et de Jacques VIALA, son beau-frère ; la fiancée, de messire Pierre CHABALIER, prêtre et vicaire de Ste-Colombe, son cousin. Les fiancés se constituent en tous leurs biens et se font par avance donation au dernier vivant.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/64	1666/09/13	Rémission	Laval-Atger (Montauroux)	LAJARIGE Pierre, JOURDAN Isabeau	Isabeau JOURDAN, veuve d'Antoine HEBRARD, habitante de Belmont en Vivarais, native de Montauroux (Laval-Atger), cède à Pierre LAJARIGE, son neveu, de Montauroux, tous ses droits de nature à elle dus sur les biens de feu Antoine JOURDAN, son père, possédés par Claude OLLIER, son neveu, comme héritier de Jeanne JOURDAN, mère dudit neveu. Elle fait cette rémission pour 200 livres et 2 robes, l'une pour elle-même, l'autre pour Marie HEBRARD, sa fille.
3 E 5882 Me Macary/159	1667/09/23	Quittance	Laval-Atger (Montauroux)	LAJARIGE Pierre, JOURDAN Isabeau	Isabeau JOURDAN, [veuve d'Antoine HEBRARD, habitante de Belmont en Vivarais], native de Montauroux (Laval-Atger), a reçu de Pierre LAJARIGE, son neveu, de Montauroux, 10 livres sur le contenu du contrat passé entre eux le 13/09/1666 devant Me Jean MACARY.
3 E 5882 Me Macary/214	1668/09/18	Rémission	Laval-Atger (Montauroux)	LAJARIGE Pierre, JOURDAN Isabeau	Isabeau JOURDAN, veuve d'Antoine HEBRARD, de Montauroux (Laval-Atger), avait fait rémission à Pierre LAJARIGE, son neveu, de Montauroux, de tous les droits de nature à elle dus sur les biens de feu Antoine JOURDAN, son père. Elle constate que, depuis, ledit neveu s'est bien occupé d'elle, la nourrissant, l'entretenant dans sa maison à ses frais, elle et sa fille, Marie HEBRARD. Aussi confirme-t-elle, ce jour, la donation faite et elle y ajoute, pour 30 livres, donation de tous ses droits maternels.
3 E 5881 Me Macary/177	1665/05/31	Obligation	Grandrieu (le Bourg, Augnac)	LAPORTE Pierre, TARDANAIRE Jean, TARDANAIRE Pierre	Jean et Pierre TARDANAIRE, père et fils, d'Augnac (Grandrieu), constatent que Michel et Privat RICHARD, père et fils, ont fait rémission de 250 livres à Me Pierre LAPORTE, notaire de Grandrieu, par acte du 21/10/1660 notifié le 28 suivant par-devant feu Me GAUDE, et, qu'en conséquence ledit Privat RICHARD en a consenti quittance. Cette somme correspond à la dot faite à Antoinette TARDANAIRE, fille dudit Jean, en son CM avec ledit PRIVAT. Ce jour, lesdits TARDANAIRE reconnaissent devoir cette somme à Me LAPORTE et s'engagent à la payer en 4 ans.
3 E 5882 Me Macary/91	1667/01/08	Arrentement	Grandrieu (la Fage)	LAPORTE Privat, MERLE Pierre	Pierre MERLE, charpentier, mari de Marie LAPORTE, de la Fage (Grandrieu), a donné en location pour 3 ans à Privat LAPORTE, dudit lieu, son beau-frère, toutes les terres que sa femme y possède et qu'elle a reçues comme droits de légitime. Voir conditions du bail.
3 E 5882 Me Macary/102	1667/02/02	Quittance	Laval-Atger (Montgros), La Panouse (le Vietgy)	LAURENS Gabriel et Claude, AMOUROUX Guillaume	Guillaume AMOUROUX, du Vietgy [la Panouse], habitant Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux), reçoit de Guillaume LAURENS, des mains de Gabriel et Claude, ses frère et fils, de Montgros (Laval-Atger), six-vingts livres pour compte final du contrat passé entre ledit Guillaume et lui le 25/04/1659 devant Me BOUDETTE.
3 E 5881 Me Macary/036	1663/04/29	Rémission	Grandrieu (Florensac)	MALET Jean, CHALEIL Jean	Jean CHALEIL, de Florensac (Grandrieu), est créancier de feu Jean REDON jeune (obligations reçues par feu Me LAPORTE les 13/11/1650 et 08/02/1652). Le débiteur avait hypothéqué un champ (confronts) pour garantir le paiement de la dette. Ce jour, Jean CHALEIL fait rémission de l'ensemble (dettes et champ) à Jean MALET comme donataire de Jean REDON, son beau-fils, ce dernier étant le fils dudit feu Jean REDON jeune.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/77	1666/10/17	Echanges	Grandrieu (Florensac)	MARRON Jean, AVENTURIER André	Jean MARRON et André AVENTURIER, de Florensac (Grandrieu), ont échangé des terres d'égale valeur (confronts).
3 E 5881 Me Macary/101	1664/02/17	Donation	Ste-Colombe (la Rouvière)	MERCIER Catherine, RICHARD Guillaume, RICHARD Jacques	Catherine MERCIER, fille de feu Etienne MERCIER et de Marguerite BOUHET, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), en récompense des services qu'elle a reçus et espère encore recevoir de messire Guillaume RICHARD, prêtre natif dudit lieu et, à présent, curé d'Orniac, en Languedoc, lui fait donation de tous ses biens, se réservant seulement une pension annuelle de 15 livres et attendant de lui qu'il soit son bâton de vieillesse et se charge de ses honneurs funèbres après son décès. L'intéressé est absent et représenté par Jacques RICHARD, de la Rouvière, son frère. Font partie de la donation ses droits de légitime sur les biens de son défunt père, détenus par Antoine MEYRAND, mari de feu autre Catherine MERCIER, Jean ROLLAND, beau-père et beau-fils, et Jean MERCIER, fils à autre Jean MERCIER vieux. Elle le charge aussi de faire condamner Guillaume AUJOULAT, du Cellier, qui l'a engrossée sous promesse de l'épouser et qui l'avait possédée en la contraignant par force et violence.
3 E 5882 Me Macary/93	1667/01/23	Testament	Auroux (Florac)	MERCIER Mathieu	Mathieu MERCIER, de Florac (Auroux), malade, désigne pour sa sépulture le cimetière d'Auroux. Héritière universelle, Marguerite DURON ? [page très abimée, patronyme incertain).
3 E 5882 Me Macary/182	1668/04/24	Quittance	Grandrieu (Florensac), St-Symphorien (le Chambon)	MERCIER Michel, CHAUVET Jeanne, CHARLES Louis	Concerne Claude RAYMONDON, veuve de Vidal CHARLES, qui, en son vivant, était de Chambon (St-Symphorien). Feu Mathieu CHAUVET, de Florensac (Grandrieu), s'était chargé d'acquitter 38 livres (contrat reçu par feu Me MACARY le 30/09/1658) [et autre contrat dont le clerc dit qu'il est venu après celui-ci mais il le date du 09/05/1651 ; il doit falloir lire "1661"] , une somme due par feu Jacques BROUILLET audit feu CHARLES. Ce qui fut exécuté pour 24 livres sur les deniers propres de Jeanne CHAUVET, fille dudit feu CHAUVET et femme de Michel MERCIER, et pour 14 livres, par ce dernier. Ladite RAYMONDON en donne quittance ce jour. Cité, Louis CHARLES, fils dudit feu CHARLES et de ladite RAYMONDON.
3 E 5882 Me Macary/29	1666/03/25	Arrentement	Grandrieu (la Fage)	MERLE Pierre, RICHARD Privat dit BASTIDE	Privat RICHARD dit BASTIDE, de la Fage (Grandrieu), sous-arrente pour 3 ans à Pierre MERLE, habitant dudit lieu, une maison meublée avec jardin (confronts) qu'il eut lui-même en arrentement, par acte chez Me Jacques LAPORTE, d'Anne [lacune], veuve de Jean MALET, et de Jean GUIRAUD, son fils. Il est prévu qu'en cas de mécontentement desdits mère et fils, ledit MERLE sera viré par ledit RICHARD sans qu'il puisse protester.
3 E 5882 Me Macary/59	1666/06/27	Echanges	Ste-Colombe (la Rouvière)	MERLE Vidal	Vidal MERLE, maître-charpentier, de Ste-Colombe-de-Montauroux, et Blaise MATHIEU, de la Rouvière (ibidem), procèdent à un échange de terres (confronts). Différence de valeur compensée par du seigle. Parmi les témoins, Mathieu ASSENAT, charpentier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/008	1663/01/30	Testament	Laval-Atger (Montauroux)	MEYRAND Jean	Jean MEYRAND, de Montauroux (Laval-Atger), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial. 20 livres à Anne, Isabeau, Lucrèce et Claude MEYRAND, ses enfants. Héritière universelle, Catherine BRUGEYRE, sa femme, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle jugera le plus digne. Dispositions en faveur de sa femme à condition qu'elle ne se remarie pas. Le testament est suivi d'une déclaration de dettes du testateur envers plusieurs personnes : Gabriel LAURENS, de Montgros, Etienne BRUGEYRE, de Montauroux, Françoise BRUGEYRE, sa belle-soeur, Anne CHEVALIER, de Masimbert. Il déclare aussi avoir payé à Claude RANC, de Laval, une dette que Jean BRUGEYRE, son beau-père, avait envers Catherine BONNET, belle-mère dudit RANC.
3 E 5882 Me Macary/17	1666/03/11	Testament	Grandrieu (Florensac)	MOULIN Jeanne	Jeanne MOULIN, de Florensac (Grandrieu), malade, dicte son testament. Veut être enterrée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Héritier universel, Vidal CHABALIER, son filleul, fils d'André CHABALIER. S'il venait à décéder sans enfants, elle lui substitue ledit André CHABALIER, son père. Elle charge son héritier de faire casser le contrat qu'elle a passé sur ses droits de légitime avec Jean MEYRAND, reçu par Me Jean MACARY. Elle estime avoir été "fraudée" de la moitié.
3 E 5881 Me Macary/064	1663/10/16	Rémission	Grandrieu (Espinousette), Ste-Colombe (la Brugeyre)	MOULIN Pierre, GOUPIL Pierre	Pierre GOUPIL, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), emprunte de l'argent à Pierre MOULIN, d'Espinolette (Grandrieu) et lui cède, jusqu'à concurrence de son dû, le prix de l'arrentement qu'il vient de conclure avec Jean BATIFOLIER, d'Espinolette (acte devant Me Jean MACARY).
3 E 5882 Me Macary/55	1666/05/30	Quittance	Grandrieu (Espinousette)	MOULIN Pierre, JAFFUEL Guillaume	Guillaume JAFFUER, mari de Jeanne MOULIN, d'Espinolette (Grandrieu), reçoit de Pierre MOULIN, son beau-frère, dudit lieu, 30 livres sur la dot constituée par ledit MOULIN au CM reçu par Me MACARY le 23/09/1663.
3 E 5881 Me Macary/015	1663/01/30	Quittance	Laval-Atger (Montauroux)	PAGES Robert, MEYRAND Jean	Jean MEYRAND, de Montauroux (Laval-Atger), donne quittance à Robert PAGES de plusieurs paiements suite à leur accord reçu par Me LAHONDES et auquel était associée Françoise BRUGEYRE. Parmi les témoins, Etienne BRUGEYRE.
3 E 5882 Me Macary/133	1667/04/27	Rémission	Ste-Colombe (la Brugeyre), Grandrieu (Mas de Duron)	PAJO Jean, SABADEL Jacques	Et obligation. Jacques SABADEL, bourgeois, du mas de Duron (Grandrieu), sachant que feu Jean PAJO, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), par contrat reçu par feu Me MACARY le 05/02/1642, lui avait consenti une obligation de 82 livres avec hypothèque d'un champ en cas de non-paiement. Or, ce fut le cas. Du coup, Jacques SABADEL, parce que l'exploitation de ce champ n'était pas pratique pour lui, le donna en location à plusieurs, qui lui en ont payé le revenu. Ce jour, il cède ledit champ à Jean PAJO, fils dudit feu Jean PAJO, qui lui paiera une pension.
3 E 5882 Me Macary/56	1666/06/06	Obligation	Ste-Colombe (la Brugeyre)	PAJO Jean, VEYRET André	André VEYRET, de la Brugeyre (Sainte-Colombe-de-Montauroux), doit à Jean PAJO, dudit lieu, 34 livres. Hypothèque d'un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/190	1665/09/17	Testament	Ste-Colombe (le Veymen)	PALHEYRE Jacques	Jacques PALHEYRE, du Veymen (Ste-Colombe-de-Montauroux), malade, dicte son testament. Veut être enterré au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue à Jean, Privat et André PALHEYRE, ses fils et de Jeanne MAS, sa femme, 30 livres à chacun (leurs droits de nature). A Claude et Marguerite PALHEYRE, leurs filles, 60 livres à chacune. Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à rétrocéder à celui ou celle des enfants qu'elle désignera.
3 E 5881 Me Macary/194	1665/09/17	Quittance	Ste-Colombe (le Veymen), Grandrieu (Laldeyrès)	PALHEYRE Jean, PALHEYRE Jacques	Jean PALHEYRE, de Laldeyrès (Grandrieu), et Jacques PALHEYRE, du Veymen (Ste-Colombe), ont réglé solidairement des obligations consenties aussi solidairement (en particulier, à Me Claude FILHOT, notaire de Belviala, et à feu Charles BONNEFILLE, de Langogne). Ils les ont perdues, ce qui les oblige, ce jour, à se donner quittance réciproque de tous les paiements.
3 E 5882 Me Macary/157	1667/09/12	Quittance	Chaudeyrac (Cheylard-l'Evêque), St-Jean-la-Fouillouse (le cellier)	PALPACUER Jean, PINEDE Guillaume	Guillaume PINEDE, fils de Guillaume PINEDE, du Cellier en Gévaudan (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Me Jean PALPACUER, praticien, du Cheylar-l'Evêque (Chaudeyrac), 50 livres pour restes et entier paiement de la dot constituée à Vidale PALPACUER, sa femme, au CM reçu par Me PINEDE. C'est feu [?] BRUNEL, mère desdits Jean et Vidale, qui avait constitué la dot. [page abîmée, prénom de la mère non visible]
3 E 5882 Me Macary/206	1668/07/18	Testament	St-Jean-la-Fouillouse (Chabanes)	PEYREBESSE (de) Claude (F)	Demoiselle Claude de PEYREBESSE, du château de Chabanes (St-Jean-la-Fouillouse), malade, veut être enterrée au tombeau de ses prédécesseurs. [le mot "cimetière" est barré ; la tombe est sans doute au château]. Lègue à Claude de TREMUEJOLS, sa filleule et nièce, fille de noble Pierre de TREMUEJOLS, seigneur du Villaret et de Combeliboeuf, 500 livres à payer quand elle aura 25 ans ou se mariera. 300 livres pour son autre nièce, fille dudit TREMUEJOLS, pour les agréables services qu'elle en a reçus durant sa maladie. A Madeleine de TREMUEJOLS, sa 3ème nièce, soeur des 2 autres, une vache avec son veau tenus à précaire par Etienne HEBRARD, du Villaret. A noble Jean-François de TREMUEJOLS, son neveu, frère desdites nièces, une jument. Héritière universelle, Madeleine de PEYREBESSE, sa soeur, femme dudit seigneur de Combeliboeuf.
3 E 5882 Me Macary/49	1666/05/20	CM	Ste-Colombe (le Veymen, le Bourg)	RASCHAS Michel, CHALEIL Marie	Michel RASCHAS, fils de feu Antoine RASCHAS et d'Isabeau BONHOMME, du Veymen (Ste-Colombe), avec Marie CHALEIL, de Ste-Colombe-de-Montauroux, fille de Jean CHALEIL et de Jeanne GIBERT. Le père de la fiancée lui donne une maison avec jardin sous réserve que les parents puissent y habiter leur vie durant et se servir au potager. Dispositions en faveur de son autre fille, Catherine CHALEIL qui pourra prendre une partie du jardin pour y faire bâtir. En plus de la maison, 2 champs (confronts) acquis de Me Privat MACARY, notaire. La mère de la fiancée donne 45 livres. La mère du fiancé apporte 75 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/135	1664/08/22	Rémission	Ste-Colombe	REDON Jeanne, CHABALIER Pierre	Pierre CHABALIER, prêtre et vicaire de Ste-Colombe, sachant que Marguerite VEYRET, fille de feu Vidal VEYRET, a fait donation de ses biens à Marguerite VEYRET, sa nièce, par contrat reçu ce jour par Me Jean MACARY, et qu'elle a prévu de réserver à l'intention dudit prêtre 21 livres ainsi que ce que Guillaume BARDON, du Charnier (?) lui doit en une obligation détenue par Jeanne REDON, de l'Elzet ; plus, des meubles et des objets en étain dont ledit messire CHABALIER est sûr que ladite VEYRET lui en ferait donation avec condition verbale qu'il les remette à Marguerite REDON, sa fille naturelle. Ce qu'il fait ce jour.
3 E 5881 Me Macary/100	1664/01/20	Reconnaissance	Saint-Bonnet (Chazaux), Ste-Colombe (le Monteil)	REDON Pierre, GRANIER Antoine	Antoine GRANIER, mari de Marguerite REDON, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Pierre REDON, son beau-frère, de Chazaux (Saint-Bonnet), 20 livres sur la dot faite par ledit REDON à sa sœur (CM reçu par feu Me MACARY).
3 E 5881 Me Macary/138	1664/09/28	Reconnaissance	Saint-Bonnet (Chazaux), Ste-Colombe (le Monteil)	REDON Pierre, GRANIER Antoine	Antoine GRANIER, mari de Marguerite REDON, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Pierre REDON, son beau-frère, de Chazaux (Saint-Bonnet), 20 livres sur la dot faite par ledit REDON à sa sœur (CM reçu par feu Me MACARY).
3 E 5882 Me Macary/67	1666/09/19	Reconnaissance	Saint-Bonnet (Chazaux), Ste-Colombe (le Monteil)	REDON Pierre, GRANIER Antoine	Antoine GRANIER, mari de Marguerite REDON, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Pierre REDON, son beau-frère, de Chazaux (Saint-Bonnet), 40 livres sur la dot faite par ledit REDON à sa sœur (CM reçu par feu Me MACARY).
3 E 5882 Me Macary/03	1666/01/14	CM	Ste-Colombe (la Rouvière), Laval-Atger (Montgros)	RICHARD Jacques, LAURENS Jeanne	Jacques RICHARD, fils de feu Guillaume RICHARD et Marguerite BOUHET, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), avec Jeanne LAURENS, fille de feus Jean LAURENS et Jeanne TREMOLET, de Montgros (Laval-Atger). Le fiancé est assisté de Guillaume RICHARD, son oncle . La fiancée se constitue en tous ses biens. Gabriel et Claude LAURENS de Montgros, ses frères, participent à la dot pour 138 livres, à savoir les droits de légitime dont ils sont redevables envers leur soeur. L'oncle du fiancé lui fait donation de ses biens sous conditions (logement jusqu'à la fin de ses jours, une pension en nature, ses honneurs funèbres) . Le fiancé, dont c'est le second mariage, s'engage à écarter les enfants du 1er lit de la succession sur les biens que ledit RICHARD apporte ce jour. Parmi les témoins, Antoine BOUHET, de Montgros, et Etienne RICHARD, de la Rouvière.
3 E 5882 Me Macary/30	1666/re/en	Quittance	Laval-Atger (Montauroux)	RICHARD Jacques, RICHARD Jean	Jean RICHARD, de Montauroux (Laval-Atger), reçoit de Jacques RICHARD, son frère et donataire de Guillaume RICHARD, leur oncle, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), une obligation de 60 livres donnée audit Jean par ledit Guillaume en son CM (acte devant Me REBOUL).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/185	1668/04/27	Testament	Grandrieu (Florensac)	RICHARD Marguerite	Marguerite RICHARD, femme de Pierre COUDEIRE, de Florensac (Grandrieu), est malade. Elle désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial. A Jacques COUDEIRE, son fils, 35 livres ; à Jeanne et Catherine COUDEIRE, ses filles, 45 livres. Payable lorsqu'ils auront 25 ans ou se marieront. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Le testament est suivi d'un inventaire des biens de la testatrice.
3 E 5881 Me Macary/116	1664/07/04	Transaction	Ste-Colombe (le Monteil)	ROCHER Claude vieux, GRANIER Antoine	Claude ROCHER et Antoine GRANIER, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), sont en procès à propos de limites de terrain mais finissent par en venir à un accord amiable. Voir détail et confronts.
3 E 5882 Me Macary/141	1667/06/05	Quittance	Ste-Colombe (le Monteil), Grandrieu (la Fage)	ROCHER Claude vieux, RICHARD Privat	Privat RICHARD, fils de feu Michel RICHARD, de la Fage (Grandrieu), a reçu de Claude ROCHER vieux, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), la taille et censive d'un pré qu'il s'était chargé de payer lors du contrat d'acquisition dudit pré.
3 E 5881 Me Macary/114	1664/06/15	Quittance	Ste-Colombe (le Monteil, le Bourg)	ROCHER Claude, TEISSIER Antoine, TEISSIER Marguerite	Antoine et Marguerite TEISSIER, de Ste-Colombe, ont reçu de Claude ROCHER vieux, du Monteil (ibidem), 12 livres pour une échéance de paiement d'une obligation consentie par ce dernier le 07/03/1660 devant Me Jean MACARY.
3 E 5882 Me Macary/176	1668/02/08	Quittance	Ste-Colombe (le Monteil, le Bourg)	ROCHER Claude, TEISSIER Antoine, TEISSIER Marguerite	Antoine et Marguerite TEISSIER, de Ste-Colombe, frère et sœur, ont reçu de Claude ROCHER vieux, du Monteil (ibidem), 60 livres contenues au contrat d'accord passé entre parties le 07/03/1660 devant Me Jean MACARY.
3 E 5882 Me Macary/12	1666/03/07	Arrentement	Auroux (Briges, le Bourg)	ROUSTAN (de) Pierrette, MATHIEU Jean	Demoiselle Pierrette de ROUSTAN, veuve du sieur de BLOT, d'Auroux, donne en location pour 6 ans à Jean MATHIEU, de Briges (ibidem), un pré qu'elle a au terroir de Briges. 84 livres pour la durée du bail, dont elle reçoit 60 livres ce jour.
3 E 5881 Me Macary/074	1663/10/22	Achat	Grandrieu (Duron), Ste-Colombe (le Veymen)	SABADEL Jacques, JOUVE Jeanne	Jeanne JOUVE, du Veymen (Ste-Colombe-de-Montauroux), vend à Jacques SABADEL, de Duron (Grandrieu), moyennant finances, une rente annuelle. Renvoie à un contrat de rente constituée consentie en faveur dudit SABADEL par ladite JOUVE et feu Marguerite CROUZET, solidairement.
3 E 5881 Me Macary/155	1664/11/13	Vente	Grandrieu (Duron), Ste-Colombe (le Veymen)	SABADEL Jacques, JOUVE Jeanne	Jeanne JOUVE, du Veymen (Ste-Colombe-de-Montauroux), doit au sieur Jacques SABADEL, du mas de Duron (Grandrieu), 400 livres pour le contenu au contrat d'achat de rente constituée consenti par elle en faveur dudit SABADEL le 22/10/1663 reçu par Me Jean MACARY. Elle lui doit aussi 150 livres pour effacer une obligation consentie par-devant Me CHAUCHAT le 01/04/1663, et, le même jour chez même notaire, un précaire d'une paire de boeufs pour 69 livres, et une autre obligation encore. Elle s'engage à payer le tout dans les 3 ans. Hypothèque d'un pré. Note marginale : "Expédié à la veuve du sieur SABADEL".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/182	1665/06/12	Obligation	Grandrieu (Duron), Auroux (Roubiliers)	SABADEL Jacques, NORISTAN (de) Pierrette	Demoiselle Pierrette de ROUSTAN, veuve de feu sieur de BLOT, habitant en son mas de Roubiliers (Auroux), reconnaît devoir à sieur Jacques SABADEL, bourgeois, du mas de Duron (Grandrieu), collecteur de la taille en 1659, 51 livres correspondant tant à sa quote-part due pour ladite année 1659 à la paroisse de Grandrieu pour sa métairie, que pour compte final de toutes affaires qu'ils ont eues ensemble.
3 E 5881 Me Macary/047	1663/07/19	Rémission	Grandrieu (Duron), Ste-Colombe (la Brugeyre, le Monteil)	SABADEL Jacques, VIALA Jacques	Feu Jean PAJO, de la Brugeyre, s'était obligé de 82 livres envers Jacques SABADEL, bourgeois, de Duron (Grandrieu) par acte reçu par feu Me MACARY le 05/02/1642. Des dispositions étaient prévues pour le cas de non-paiement. Ce jour, ledit SABADEL, moyennant une contre-partie financière, subroge en sa créance Jacques VIALA, de la Brugeyre, habitant le Monteil (Sainte-Colombe-de-Montauroux).
3 E 5881 Me Macary/071	1663/10/22	Rémission	Ste-Colombe (le Monteil)	SABADEL Jacques, VIALA Jacques	Jacques VIALA, de la Brugeyre, habitant du Monteil (Ste-Colombe), reconnaît devoir 82 livres à Jacques SABADEL, bourgeois, de Duron (Grandrieu) comme il découle du contrat passé entre eux devant Me Jean MACARY le 18/07 de la présente année, qui portait rémission en faveur dudit VIALA d'un champ acquis par ledit SABADEL de feu Jean PAJO, de la Brugeyre. Le contrat contenait aussi une obligation de 82 livres en faveur dudit SABADEL. Voir détails.
3 E 5882 Me Macary/130	1667/04/27	Rémission	Grandrieu (mas de Duron), Ste-Colombe (la Brugeyre)	SABADEL Jacques, VIALA Jacques	Démission de rémission. Jacques VIALA, de la Brugeyre (Ste-Colombe), avait acquis du sieur Jacques SABADEL, du mas de Duron (Grandrieu), les droits de ce dernier sur un champ qui avait appartenu à feu Jean PAJO (contrat du 19/07/1660 devant Me Jean MACARY). Il avait payé audit SABADEL 82 livres (quittance du 22/10/1643 devant Me Jean MACARY). Cette somme, ledit VIALA la paya audit SABADEL le 22/10/1663 (chez Me Jean MACARY). Voir détails.
3 E 5881 Me Macary/122	1664/07/07	Achat	Grandrieu (Aubespeires, la Fage), Ste-Colombe (le Monteil)	SABADEL Pierre, GRANIER Antoine, VIGOUROUX Antoinette	Antoinette VIGOUROUX, veuve en secondes noces de Guillaume RICHARD, de la Fage (Grandrieu), doit 98 livres à Pierre SABADEL, d'Aubespeires (Grandrieu), en une obligation reçue par Me RICHARD. 24 livres sont payées directement audit SABADEL par Antoine GRANIER, du Monteil, qui les devait à ladite VIGOUROUX (obligation reçue par Me Jean MACARY). Pour effacer une partie du reste de sa dette, ladite VIGOUROUX cède un champ (confronts). Il reste 24 livres (+ 14 livres d'un prêt précédent) qu'elle devra rembourser dans les 4 ans. Elle laisse un pré en garantie (confronts).
3 E 5881 Me Macary/098	1664/01/20	Quittance	Grandrieu (Aubespeires), Saint-Bonnet (Chazaux)	SABADEL Pierre, REDON Pierre	Pierre REDON, de Chazaux (Saint-Bonnet), reçoit de Pierre SABADEL, d'Aubespeires (Grandrieu), 50 livres contenues au contrat passé entre eux devant feu Me Privat LAPORTE, et même somme contenue au contrat passé devant Me LAHONDES.
3 E 5881 Me Macary/137	1664/09/28	Quittance	Grandrieu (Aubespeires), Saint-Bonnet (Chazaux)	SABADEL Pierre, REDON Pierre	Pierre REDON, de Chazaux (Saint-Bonnet), reçoit de Pierre SABADEL, d'Aubespeires (Grandrieu), 50 livres contenues au contrat passé entre eux devant feu Me Privat LAPORTE, et même somme contenue au contrat passé devant Me LAHONDES. [le clerc écrit "octobre" mais il s'agit sans doute de septembre]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/66	1666/09/19	Quittance	Grandrieu (Aubespères), Saint-Bonnet (Chazaux)	SABADEL Pierre, REDON Pierre	Pierre REDON, de Chazaux (Saint-Bonnet-de-Montauroux), reçoit de Pierre SABADEL, d'Aubespères (Grandrieu), 100 livres sur ce qui était prévu aux contrats passés entre eux, l'un devant feu Me LAPORTE, l'autre devant Me LAHONDES.
3 E 5882 Me Macary/139	1667/05/28	Obligation	Ste-Colombe (la Rouvière, le Bourg)	SAINT-JEAN (de) Jean, CHABALIER Jean	Jean de SAINT-JEAN, de Ste-Colombe-de-Montauroux, et Jean CHABALIER jeune, de la Rouvière (ibidem) sont convenus de ceci. Jean de SAINT-JEAN vend audit CHABALIER pour 16 livres la laine de 14 brebis qu'il a achetées aujourd'hui à Langogne. Il s'engage à les faire tondre avant juin prochain.
3 E 5882 Me Macary/84	1666/12/28	Quittance	Ste-Colombe-de-Montauroux,	SAINT-JEAN (de) Jean, JAFFUER Catherine	Catherine JAFFUER, femme de Jean BROUILLET, de Ste-Colombe-de-Montauroux, reçoit de Jean de SAINT-JEAN, leur gendre, dernier paiement de la dot prévue au CM passé devant Me LAHONDES.
3 E 5881 Me Macary/151	1664/11/08	Testament	Ste-Colombe (la Rouvière)	SIRVEN Jean	Jean SIRVEN, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), a été blessé d'un coup de pistolet le 6 du présent mois au soir. Se voyant en danger de mort, il fait rédiger son testament. Veut être inhumé au cimetière paroissial dans le tombeau des prédécesseurs de Jeanne BONIDAN, sa femme. Pour legs à Jean, Marguerite et Louise SIRVEN, ses enfants et de ladite BONIDAN, il fixe leurs droits de légitime. Lègue à Jean SIRVEN, son fils naturel, les 20 livres que lui doit Mathieu ROBERT [écrit " ROUBERT "], de Florac (acte reçu par Me BOUDETTE, notaire d'Auroux). Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Une déclaration sur quelques dettes fait suite au testament. Parmi les personnes citées, Vidal SIRVEN, son frère. Il s'agit de dettes faites sans acte d'obligation.
3 E 5881 Me Macary/033	1663/04/02	Rémission	Ste-Colombe (la Rouvière)	SIRVEN Jean, GUEYFFIER Catherine	Catherine GUEYFFIER, femme séparée en biens de Mathieu ASSENAT, charpentier, de la Rouvière (Ste-Colombe), sachant que Jean GUEYFFIER, dudit lieu, son père, dont elle est héritière, avait hypothéqué 2 terres en faveur de feu Pierre et Claude BRUNEL [" feu " n'est pas au pluriel], de Ste-Colombe, pour garantir une dette, et constatant que ni son père ni elle n'ont été en mesure d'effacer cette dette, elle se tourne vers Jean SIRVEN, de la Rouvière, pour qu'il le fasse. En contre-partie, il jouira de ces terres.
3 E 5881 Me Macary/176	1665/05/31	Quittance	Grandrieu (la Fage)	TARDANAIRE Jean, RICHARD Privat	Privat RICHARD, de la Fage (Grandrieu), avait, avec son père, feu Michel RICHARD, fait remise à Me Pierre LAPORTE, notaire royal de Grandrieu, de 250 livres à eux dues par Jean TARDANAIRE, d'Agnac, pour restes de la dot d'Antoinette TARDANAIRE, femme dudit Privat, résultant de l'acte reçu par feu Me GAUDE le 21/10/1660. Quittance générale en est donnée ce jour.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/74	1666/10/02	Arrentement	Grandrieu (Manoresches), Auroux (Salles)	TARDIEU André, BRUNEL Pierre	Pierre BRUNEL, des Salles (Auroux), ayant-droit des hoirs de feu Marguerite BRUNEL, sa sœur, de Manoresches (Grandrieu), a donné en location pour 6 ans à André TARDIEU, de Manoresches, une petite métairie ayant appartenu à ladite feu BRUNEL et appartenant à présent à ses enfants, qui sont en bas-âge. Voir conditions du bail. Note marginale du 23/04/1668. Ledit BRUNEL cède à Antoine RODIER plus vieux desdits enfants de feu Marguerite BRUNEL le revenu de l'arrentement. Ce sera employé à la nourriture dudit Antoine RODIER et de Jean RODIER, son frère. Autre note marginale du 30/09/1663. Ledit Pierre BRUNEL donne quittance audit TARDIEU qui a bien payé audit Antoine RODIER le prix de l'arrentement.
3 E 5882 Me Macary/189	1668/05/13	Reconnaissance	Grandrieu (Espinousette)	TAULEMESSE Etienne, BROUILLET Grégoire	Grégoire BROUILLET, veuf de Françoise TAULEMESSE, d'Espinousette (Grandrieu), a reçu d'Etienne TAULEMESSE, son beau-frère, dudit lieu, 40 livres sur la dot faite à ladite feu Françoise par feus Antoine TAULEMESSE et Agnès LAHONDES, ses père et mère, au CM reçu par feu Me MACARY le 25/01/1652.
3 E 5882 Me Macary/42	1666/05/13	Accord	Ste-Colombe (la Rouvière)	TREBUCHON Claude (F), BRUNEL Guillaume et Mathieu, AMBLARD Jean, BATIFOLIER Guillaume, Etienne et Mathieu	Il y eut plusieurs procès entre messire Guillaume BATIFOLIER, prêtre et curé de la Vilatte (St-Symphorien), Etienne et Mathieu BATIFOLIER, frères, de la Rouvière, d'une part, Claude TREBUCHON (F), Guillaume et Mathieu BRUNEL, mère et ses 2 fils, et Jean AMBLARD, leur beau-frère, de la Rouvière, d'autre part. Ledit Mathieu BRUNEL avait servi de valet à Etienne BATIFOLIER et cherchait à se faire payer 23 livres restant impayées sur son salaire. Condamné, ledit Etienne avait fait appel. Nombreux avatars judiciaires avec les sentences et les dates. Acte très long. Finalement, accord amiable.
3 E 5881 Me Macary/036	1663/07/09	Accord	Ste-Colombe (le bourg, la Rouveyre)	TREBUCHON Claude, AMBLARD Jean	Sont en procès, Claude TREBUCHON, de Ste-Colombe-de-Montauroux, demandeur, pour une obligation de 60 livres de principal à lui consentie devant Me BOUDETTE par Jean AMBLARD, de la Rouvière (ibidem), défendeur. Le 1er veut garder les 4 brebis qu'il a fait saisir audit AMBLARD et qui appartiennent à Guillaume BRUNEL. Ils mettent un terme ce jour à leur procès. Voir détail de l'accord, dont l'exécution sera garantie par les 4 bêtes.
3 E 5881 Me Macary/195	1665/09/20	Quittance	Auroux (Salles, le Bourg)	TREBUCHON Pierre, CHAZALMARTIN Jean	Messire Jean CHAZALMARTIN, prêtre et syndic de la communauté des prêtres de la paroisse d'Auroux, reçoit de Pierre TREBUCHON, des Salles (Auroux), paiement de 5 années à 20 sols chacune pour une pension faite par feus Vidal et Jean GOUNY, des Salles, dont ledit TREBUCHON est tenancier (fondation reçue par feu Me BERNARD).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/126	1667/04/21	CM	Ste-Colombe (le Veymen), St-Symphorien (Barraque du moulin de Fortune)	TREMOLET Jean, CROUZET Jeanne	Jean TREMOLET, fils d'Antoine TREMOLET et de Marguerite ENGELVIN, de la Barraque du moulin de Fortune (St-Symphorien), avec Jeanne CROUZET, fille de Pierre CROUZET et Vidal VALADIER, du Veymen (Ste-Colombe-de-Montauroux). Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié des biens qu'il possède au terroir du Veymen, acquis d'Antoine VALADIER, son beau-père, par acte reçu par Me BOUDETTE + tous les biens appartenant à sa femme sur les biens dudit Antoine VALADIER + 1 vache et 1 chèvre + 4 livres en espèces. Claude CROUZET, d'Auroux, père de la fiancée, promet du seigle. Le fiancé reçoit de son père ses droits de nature paternels (33 livres). Michel ENGELVIN, d'Ancepont (Saint-Symphorien), cousin de la fiancée, lui donne 10 livres.
3 E 5882 Me Macary/201	1668/07/17	Testament	Laval-Atger (Montgros)	TREMOLET Marguerite	Marguerite TREMOLET, femme de Barthélemy BOUHET, de Montgros (Laval-Atger), malade, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial. Dispositions en faveur d'Antoine jeune, Pierre, Jean, Catherine, Jeanne et Antoinette BOUHET, ses enfants, à payer lorsqu'ils en auront l'âge ou se marieront. A autre Antoine BOUHET, son fils aîné, 2 sols 6 deniers, outre la donation qui lui a été faite lors de son CM. Elle interdit à son héritier universel de faire un legs plus important audit fils aîné à cause de l'ingratitude qu'il a manifestée à ses parents. Lègue 10 livres à Jean BOUHET, fils naturel dudit Antoine aîné. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'il désignera. Rédigé à la basse cour de la testatrice, portée là à cause d'une "fièvre chaude".
3 E 5882 Me Macary/164	1667/10/16	Prix fait	Ste-Colombe (la Brugeyre)	TUFFERY Etienne, JARRIGE Mathieu, VALADIER Pierre	Une note marginale indique que ce contrat a été annulé et remplacé par un autre le 08/07/1668. Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe), a baillé à prix fait à Etienne TUFFERY et Mathieu JARRIGE, de Chassagnes (Blavignac), la construction d'une maison. Voir détail très intéressant de l'ordre de travaux et le montant du devis.
3 E 5882 Me Macary/156	1667/08/16	Reconnaissance	Auroux (Florac)	VALADIER Catherine, SIRVEN Vidal	Vidal SIRVEN, de Florac (Auroux), a reçu en argent, bétail et autre marchandise, de Catherine VALADIER, sa femme, 110 livres qu'elle avait encore en son pouvoir de son cabal et industrie.
3 E 5881 Me Macary/162	1665/03/21	Testament	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VALADIER Pierre	Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), malade, dicte son testament. Veut être enterré au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue à Agnès, Barthélemy, Isabeau et autre Isabeau VALADIER, ses enfants et de Catherine BRUNEL, sa femme, leurs droits de nature (500 livres chacun). Si Barthélemy désire apprendre à lire et à écrire, l'héritière universelle, sa femme, devra favoriser ce désir. Héritière universelle en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera.
3 E 5882 Me Macary/96	1667/01/23	Accord	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VALADIER Pierre, GOUPIL Pierre, GOUPIL Jean	Pierre GOUPIL et Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de Montauroux), ledit GOUPIL tant en son nom qu'au nom de Jean GOUPIL, son fils, sont en procès au criminel, ledit VALADIER ayant reçu des coups de couteau dudit Jean GOUPIL et ayant été blessé. Finalement, on se raboche.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5882 Me Macary/136	1667/04/27	Accord	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VALADIER Pierre, PAJO Jean	Pierre VALADIER et Jean PAJO, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), sont en procès. Ledit VALADIER avait acquis un champ de Jacques VIALA, dudit lieu, et était empêché d'en jouir à sa guise par ledit Jean PAJO, ce dernier arguant du fait que ce champ avait appartenu à son défunt père, feu Jean PAJO, qui l'avait hypothéqué au profit de Jacques SABADEL, lequel SABADEL lui avait promis verbalement qu'il pourrait récupérer ledit champ et lui permettait, en attendant qu'il en ait l'argent, de le cultiver. Aussi, selon ledit PAJO, même si ledit SABADEL avait fait rémission du champ à Jacques VIALA, en revanche, il n'avait pas le droit de le vendre audit VALADIER. Dans un accord amiable, ledit PAJO récupère la pleine possession du champ.
3 E 5881 Me Macary/050	1663/07/30	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre), Grandrieu (Loubeirac)	VALADIER Pierre, RANC Claude	Me Claude RANC, chirurgien, de Loubeirac (Grandrieu), comme mari de Claude BOUCHARENC, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Grégoire BOUCHARENC, reçoit de Pierre VALADIER, fils et héritier de feu Privat VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), l'argent et la quantité de seigle définis en l'obligation que ledit feu VALADIER avait consentie audit BOUCHARENC le 16/10/1633 (acte chez feu Me ARMAND).
3 E 5882 Me Macary/198	1668/07/08	Accord	Blavignac (Chassagnes), Ste-Colombe (la Brugeyre)	VALADIER Pierre, TUFFERY Etienne, JARRIJOU Mathieu	Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), d'une part, Etienne TUFFERY et Mathieu JARRIJOU, maçons, de Chassagnes (Blavignac), d'autre. Les maçons, par contrat de prix fait reçu le 16/10/1667 par Me Jean MACARY, étaient chargés de bâtir une maison pour ledit Pierre VALADIER à la Brugeyre. Ils en ont réalisé une partie pour laquelle ils ont été dûment payés et ils en donnent quittance ce jour au donneur d'ordre. Mais ils ont bien failli s'étriper en justice pour 3 pierres emportées du chantier et que les maçons devaient remplacer à l'identique, ce qu'ils n'ont pas fait. Accord amiable, finalement.
3 E 5881 Me Macary/199	1665/09/21	Obligation	Ste-Colombe (la Brugeyre, le Monteil)	VALADIER Pierre, VIALA Jacques	Jacques VIALA, habitant du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), doit à Pierre VALADIER, de la Brugeyre (ibidem), 78 livres pour l'achat d'une paire de bœufs et de céréales. Il doit les payer d'ici à 2 ans et hypothèque un champ (confronts).
3 E 5881 Me Macary/168	1665/04/08	Arrentement	Saint-Jean-la-Fouillouse), Auroux (Roubiliers)	VEDEL Guillaume, ROUSTAN (de) Pierrette	Demoiselle Pierrette de ROUSTAN, veuve de feu sieur de BLOT, habitant en son mas de Roubiliers (Auroux), a donné en location à Guillaume VEDEL, du Villeret (Saint-Jean-la-Fouillouse), sa métairie de Roubiliers. Bail de 4 ans pour 45 livres, 11 setiers de seigle et 2 quartes d'avoine par an.
3 E 5881 Me Macary/093	1664/01/13	Reconnaissance	Arzenc (Aurenchet), Ste-Colombe-de-Montauroux (la Brugeyre)	VERNEDE Pierre, PAJO Jean	Jean PAJO, mari d'Agnès FEMENIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Pierre VERNEDE, son neveu, d'Aurenchet (Arzenc), 45 livres sur la dot faite au CM reçu par Me MACARY.
3 E 5882 Me Macary/69	1666/09/26	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VEYRET André, VALADIER Pierre	Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), détient diverses obligations contre André VEYRET, dudit lieu, et s'est porté caution pour lui plusieurs fois, lui fait grâce de tout sauf une obligation consentie devant Me BOUDETTE le 29/10/1662.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5881 Me Macary/043	1663/07/09	Testament	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VEYRET Jean	Jean VEYRET, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jean, André, Pierre, Noël et autre Jean VEYRET, ses fils, et à Louise et Catherine VEYRET, ses filles. Héritière universelle, sa fille aînée, Marguerite VEYRET. Cite quelques personnes à qui il doit de l'argent que son héritière devra restituer : Antoine LAHONDES, de la Brugeyre, Jeanne PAGES, femme de Jean GOUPIL, dudit lieu, Pierre MOULIN, d'Espinousette, Antoine BRUN vieux, des Salles, Pierre ROCHE, de Bellelande.
3 E 5881 Me Macary/133	1664/08/22	Donation	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VEYRET Marguerite	Marguerite VEYRET, fille de feu Vidal VEYRET, de la Brugeyre (Ste-Colombe), se voyant âgée et sachant les services que lui rend Marguerite VEYRET, fille de feu Jean VEYRET, de la Brugeyre, sa nièce, lui fait donation de tous ses biens. Détail des réserves accompagnant cette donation. Elle réserve en faveur de messire Pierre CHABALIER, prêtre et vicaire de Ste-Colombe, son cousin, 21 livres et tout ce que lui doit Guillaume BARDON, du Charnier (paroisse de ?).
3 E 5881 Me Macary/015	1663/11/02	Arrentement	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VIALA Jacques, PAJO Jean	Jacques VIALA, de la Brugeyre, habitant du Monteil (Ste-Colombe), a donné en location à Jean PAJO, de la Brugeyre, un champ (confronts) qu'il avait acquis de Jacques SABADEL, de Duron, par acte devant Me MACARY, et que ledit SABADEL avait acheté à feu Jean PAJO, père dudit Jean.
3 E 5882 Me Macary/132	1667/04/27	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VIALA Jacques, VALADIER Pierre	Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), reçoit de Jacques VIALA, dudit lieu, 78 livres, suite à contrat passé entre eux le 21/10/1665 devant Me Jean MACARY.
3 E 5881 Me Macary/027	1663/02/28	Testament	Ste-Colombe (le Monteil)	VIDAL Isabeau	Isabeau VIDAL, femme de Jean ROUVEYRE, du Monteil (Ste-Colombe-de-Montauroux), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Pierre, Jean et Claude ROUVEYRE, ses enfants, et de Claude ROUVEYRE jeune, sa fille. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à autre Claude ROUVEYRE, leur fille aînée.
3 E 5881 Me Macary/109	1669/10/07	Décès	Ste-Colombe	VILLAR Isabeau	Bout de papier sur lequel est écrit : "Le 7 octobre 1669 décéda Isabeau VILLAR, de Salles, veuve de de GAILLE, de Ste-Colombe".
3 E 5882 Me Macary/125	1667/02/15	Reconnaissance	St-Vénérand-43, Laval-Atger (Montgros)	VINCENS Jean, ASSENAT Jean	Jean ASSENAT, de Montgros (Laval-Atger), reçoit de Jean VINCENS, son beau-frère, de Saint-Vénérand 43, 72 livres en une paire de bœufs sur la dot constituée à Jeanne VINCENS, sa femme (CM reçu par notaire non nommé).
3 E 5882 Me Macary/226	1668/12/06	Achat	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VINCENS Privat, PAJO Jean	Jean PAJO, [mari d'Agnès FEMENIER], de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-Montauroux), a vendu pour 12 livres à Privat VINCENS, dudit lieu, une portion de champ (confronts).
3 E 5881 Me Macary/031	1663/03/13	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyre)	VINCENS Privat, VEYRET André	André VEYRET, de la Brugeyre (Sainte-Colombe-de-Montauroux), a reçu de Privat VINCENS, dudit lieu, 36 livres en paiement d'un chazal vendu devant Me MACARY.